

L'OFAJ et le sport

1, 2, 3... Partez!



Deutsch-Französisches Jugendwerk
Office franco-allemand pour la Jeunesse

51, rue de l'Amiral-Mouchez, 75013 Paris
Tél. 01 40 78 18 18
Fax 01 40 78 18 88
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1, 10179 Berlin
Tél. 00 49 30 / 288 757-0
Fax 00 49 30 / 288 757-88
www.dfjw.org



Deutsch-Französisches Jugendwerk
Office franco-allemand pour la Jeunesse



Préface

En 2008, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) fêtait ses 45 ans. La conférence organisée à cette occasion sous le titre « Retour à l'avant-garde – opportunités et perspectives des échanges franco-allemands de jeunesse » a réuni plus de 300 acteurs du monde franco-allemand, dont de nombreux sportifs. Aucune rétrospective des échanges franco-allemands ne serait réellement complète, si une place de choix n'était accordée au sport. Parmi les innombrables échanges et les quelques 8 millions de participants, se trouvent bon nombre de sportifs ! Et aucune réflexion sur l'avenir des échanges franco-allemands ne serait vraiment complète, si on omettait le sport, ce pilier essentiel des échanges franco-allemands. Le sport est un élément important du monde de la jeunesse, il est et restera une activité qui intéresse et rassemble les jeunes gens et les jeunes filles. En un mot : le sport est bien à l'avant-garde des échanges franco-allemands !

Nous souhaitons remercier pour leur engagement sans faille nos partenaires de cet important secteur de l'éducation non-formelle en France et en Allemagne : merci avant tout à la *Deutsche Sportjugend* (DSJ) au *Deutscher olympischer Sportbund* (DOSB) ainsi qu'au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Dès la première heure, ils ont en coopération avec l'OFAJ initié, subventionné et organisé des échanges sportifs. Ils comptent parmi les pionniers du travail de réconciliation et de rapprochement entre les deux pays grâce à leurs programmes d'échanges.

Le *Landessportbund* de Rhénanie-Palatinat ainsi que son partenaire en Bourgogne, l'Amicale Bourguignonne des Sports (ABS) s'engagent aussi pleinement dans les échanges. Ils sont un modèle de travail franco-allemand au niveau régional et entretiennent la dynamique des échanges sportifs entre leurs deux régions.

Tous ces partenaires ont contribué à l'élaboration de cette nouvelle brochure sport : qu'ils trouvent ici le témoignage de notre gratitude. Nous souhaitons aussi remercier les autres « organisations centrales Sport » qui nous accompagnent et qui, au-delà des organisations déjà mentionnées, contribuent à la richesse des programmes franco-allemands : l'Union Française des Œuvres Laïques (UFOLEP), la *Deutsche Jugendkraft* (DJK), mais aussi les deux clubs alpins (JdAV et CAF).

>>>>

Préface

Nous nous réjouissons de voir se mettre en place les futurs programmes sportifs franco-allemands, ils s'annoncent nombreux et innovants.

Max Claudet et Eva Sabine Kuntz
Secrétaires Généraux de l'OFAJ

Table des matières

■ Introduction	5
■ La France, l'Allemagne et le sport.....	9
Le rôle du sport dans la société (France – Allemagne)	9
Le dialogue interculturel.....	11
■ La rencontre sportive	15
Objectifs de la rencontre	16
Préparation et mise en place d'un partenariat franco-allemand – Recherche d'un partenaire	17
Les divers types de programmes : hébergement en famille ou rencontre en tiers-lieu	19
Préparation de la rencontre : conseils et suggestions	20
« A vos marques, prêts, partez ! » - Activités sur place	27
Evaluation - Bilan.....	35
« Chaque détail est important ! » - Recommandations d'ordre juridique (assurances, droits et obligations).....	38
Informations complémentaires	42
■ Demande de subvention et financement	43
Dépôt des demandes	43
Plan de financement : recettes et dépenses.....	45
Types de programmes	47
Décompte d'utilisation	53
■ Structures sportives, systèmes éducatifs et formations aux métiers du sport	57
Les structures sportives	57
Les systèmes éducatifs	61
Les formations aux métiers du sport.....	65
■ L'OFAJ en bref	69
■ Quelques chiffres.....	73
■ Adresses utiles	77



Comité de rédaction

Regine Dittmar
Rebekka Kemmler-Müller
Monika Klein

Groupe de travail franco-allemand chargé de l'élaboration du document de base

Regine Dittmar
Corine Gambier
Yvonne Holtkamp
Robert Lacroix
Daniel Mouret
Regina Mourot
Philippe Ragné

Relecture et correction du texte

Regine Dittmar
Corine Gambier
Annie Lamiral
Yasmin Raya
Ferdinand Rissom

Un grand merci à :

Patrick Mignon, Institut National du Sport et de l'Education Physique, Paris
Dr. Karen Petry, Deutsche Sporthochschule, Cologne



Introduction



45 années de sport à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse

Les fédérations et associations sportives figurent en bonne place parmi les pionniers des échanges franco-allemands soutenus par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Depuis sa création, elles ont affirmé leur présence dans le vaste réseau des partenaires de l'OFAJ. Les statistiques montrent que depuis 1963 quelque 350 000 sportifs ont participé à des programmes sportifs subventionnés par l'OFAJ. En terme de nombre de participants et de subventions, le sport occupe la 5^e place parmi les secteurs d'intervention de l'OFAJ. Il n'est précédé que par les grands secteurs que sont les échanges scolaires, les échanges professionnels, les jumelages et la jeunesse.

Aujourd'hui, 45 ans après la création de l'OFAJ, le sport continue d'offrir un cadre idéal à la concrétisation de son idée de départ et de sa mission originelle : faire se rencontrer de jeunes Français et de jeunes Allemands pour qu'ils apprennent à se comprendre. Or le contenu et le contexte de ces échanges ont considérablement évolué au fil du temps. L'idée de réconciliation, qui prévalait à l'époque de la création de l'OFAJ et qui a marqué les échanges de jeunes en général et donc, parmi eux, ceux des sportifs, n'est plus d'actualité. Aujourd'hui, les échanges sont axés sur la ren-

Introduction

contre avec une autre culture et la pratique sportive. Alors qu'à l'origine ils prenaient plus la forme de camps sportifs qui pouvaient regrouper jusqu'à 500 participants et se cantonnaient dans des compétitions sportives stricto sensu, la qualité des rencontres sportives n'a cessé de progresser au fil des ans. Organiser une rencontre sportive franco-allemande, c'est poursuivre plusieurs objectifs : lever les barrières linguistiques, faciliter la communication, donner un accès à la culture (et en particulier à la culture sportive) de l'autre pays, traiter de sujets importants pour les jeunes sportifs. Autant d'objectifs qui peuvent être atteints grâce à des programmes simples mais bien étudiés et prenant les activités sportives communes comme point de départ.

Les grandes manifestations sportives organisées dans nos deux pays sont autant d'occasions de proposer des rencontres qui, à partir de tels événements, ménagent un accès à la culture du pays voisin. La Coupe du monde de football de 2006, « Rendez-vous de l'amitié » en Allemagne, en fournit un bel exemple. Le riche programme culturel proposé autour de cette Coupe a montré que, désormais, ce genre de manifestation dépasse largement les frontières du sport et n'interpelle pas seulement les amateurs de compétition. En organisant et en subventionnant de nombreux échanges pour jeunes, sportifs et scolaires, l'OFAJ a donné à cette Coupe une dimension franco-allemande appuyée. Grâce à la coopération entre l'OFAJ et le Comité d'organisation de la Coupe du monde de la FIFA, 50 jeunes Français et Allemands ont pu être intégrés dans l'équipe de volontaires de la FIFA-CO. Cette expérience a servi de tremplin à un grand nombre de ces volontaires, qui se sont retrouvés en mesure d'entamer une carrière professionnelle dans un contexte international, parfois franco-allemand.

Les Jeux Olympiques ont également fourni à plusieurs reprises l'occasion d'organiser des programmes franco-allemands ou trilatéraux abordant des sujets d'actualité. Les JO d'Albertville (1992), tout comme ceux de Lillehammer (1994) ont été accompagnés par un séminaire franco-germano-norvégien sur le thème de « L'environnement et les Jeux Olympiques ».

En 2007 et en 2008, les Jeux Olympiques d'été de Pékin donnent pour la première fois à l'OFAJ la chance de coopérer avec un

Introduction

partenaire chinois. Cinquante jeunes sportifs des trois pays participent à un séminaire sur « Les fonctions sociales du sport en Allemagne, en France et en Chine », donnant de la sorte une nouvelle dimension à l'apprentissage interculturel. Cet exemple illustre bien la fonction du sport dans un projet de l'OFAJ : œuvrer pour la compréhension mutuelle. « Première mondiale » exemplaire, source de discussions, de controverses d'ordre politique, de débats de société, les premiers Jeux Olympiques organisés en Chine sont le point de départ d'une découverte de ces trois pays. Enfin, par le biais de la rencontre avec une culture asiatique lointaine, ce séminaire de l'OFAJ a pour effet particulier de rapprocher Français et Allemands et d'en faire des Européens, nonobstant leurs différences !

Le sport offre souvent l'occasion à l'OFAJ d'aborder des sujets transversaux, comme ce fut le cas en 2004 dans le cadre de l'Année européenne de l'éducation par le sport. L'OFAJ s'en est emparé pour lancer une vaste offensive destinée à relier activités sportives et extra-scolaires.

On aura compris l'importance du sport pour l'OFAJ. L'éventail des programmes franco-allemands dans le domaine sportif va des échanges organisés par les associations et fédérations autour des sports traditionnels jusqu'aux programmes de sports d'aventure et de plein air en passant par les stages de formation « Cours de langue avec activités sportives ».

Cette brochure se présente sous la forme d'un guide pratique des rencontres entre associations et fédérations sportives (régionales). Loin d'être destinée aux seuls « habitués » des amitiés franco-allemandes, elle s'adresse tout autant aux novices qui s'interrogent sur la meilleure manière d'organiser et de lancer un programme sportif franco-allemand avec l'OFAJ. Vous y trouverez des conseils pratiques pour monter un programme et des informations utiles pour obtenir une subvention. Les organisateurs de rencontres sportives déjà expérimentés trouveront quant à eux des offres de qualification et des idées neuves. Ils devraient les recevoir comme autant d'impulsions créatrices qu'il leur reviendra de concrétiser dans leurs échanges.

Enfin, cette brochure fournit des informations sur l'organisation du sport et le système politique et social dans nos deux pays.

Introduction

Je suis heureuse de vous présenter cette nouvelle brochure sur le sport à l'OFAJ et remercie toutes les personnes qui ont participé à son élaboration.

Regine Dittmar

Chef du Bureau « Echanges scolaires et extra-scolaires »
Responsable des échanges sportifs

La France, l'Allemagne et le sport



Les chapitres qui suivent traitent des échanges franco-allemands de jeunes dans le domaine sportif. Auparavant, nous aborderons succinctement quelques aspects du phénomène sportif dans nos deux pays.

Le sport exerce une influence sur la culture de même qu'il est marqué par la culture. C'est la raison pour laquelle les échanges franco-allemands de jeunes dans le domaine sportif sont de nature à favoriser le dialogue entre les cultures, et tout particulièrement entre les jeunes.

1 Le rôle du sport dans la société (Allemagne-France)

Les activités sportives occupent aujourd'hui une place essentielle dans nos sociétés modernes et elles jouent un rôle de plus en plus important dans la vie des gens. Le sport est désormais présent dans de nombreux domaines de l'existence humaine.

Le sport constitue l'une des principales activités de loisir des jeunes. De nouveaux types de sports et de nouvelles tendances se développent de manière extrêmement rapide à l'échelle internationale. Pour les jeunes, ils sont l'expression d'une manière de vivre, et marquent de leur empreinte l'esprit du temps.

A une époque caractérisée par le manque d'exercice physique dans la vie quotidienne, conséquence du travail de bureau, de l'utilisation de moyens de transport motorisés, de l'urbanisation croissante, etc., qu'impose notre vie moderne, les activités sportives et l'activité physique prennent une importance de plus en plus grande, ne serait-ce que pour des raisons de santé publique.

Toutefois, le sport et la santé ne sont pas seulement une question de forme physique, de prévention ou de rééducation fonctionnelle, ils ont également un impact sur l'emploi et la vie économique. Les studios de remise en forme, les centres de santé, les voyages à caractère sportif n'en sont que quelques exemples parmi d'autres.

En observant le développement du sport de haut niveau, on s'aperçoit que certains sports sont devenus un créneau extrêmement porteur pour différentes branches industrielles. C'est particulièrement vrai pour le football professionnel, auquel d'autres sports ont déjà emboîté le pas. Il ne faudrait cependant pas oublier que ces sports très médiatisés ne représentent qu'une infime partie de l'activité sportive dans nos deux pays.

Du sport, on en fait tous les jours dans des dizaines de milliers d'associations. Des bénévoles organisent de nombreuses manifestations sportives, des enfants et des jeunes y sont suivis durant plusieurs années de leur vie avant, parfois, de s'engager dans la vie de leurs clubs. Ces activités les amènent à développer l'esprit d'équipe, et à faire, l'apprentissage de la vie en communauté.

C'est au sein du mouvement sportif, dans lequel se regroupent les associations et fédérations sportives, que le sport remplit le mieux sa fonction sociale et d'intégration. L'association, qui en est la cellule de base, joue donc un rôle primordial. « C'est dans les clubs que le sport se pratique le mieux », proclame un mot d'ordre du DOSB (Confédération Olympique et Sportive Allemande). Le DOSB est l'organisation nationale réunissant sous un même toit les fédérations nationales et les confédérations des Länder, soit environ 27 millions de membres. Regroupant près de 30% de la population allemande, il constitue par le nombre de ses adhérents la plus grande des organisations allemandes.

La situation n'est guère différente en France, où le Comité National Olympique et Sportif Français, qui regroupe les fédérations sportives françaises, compte 15,5 millions de membres, soit presque un tiers de la population. Les Français mettent en exergue le rôle du sport associatif par un mot d'ordre : « Mon club, c'est plus que du sport ». Les deux fédérations (DOSB, CNOSF) soutiennent et encouragent par des campagnes nationales l'engagement bénévole des nombreux responsables d'associations.

En France comme en Allemagne, le sport, même lorsqu'il est pratiqué en dehors des clubs, joue un rôle social de plus en plus important. Dans de nombreux projets, on fait appel au sport pour sa fonction d'intégration et préventive. A titre d'exemple, mentionnons les programmes d'action faisant appel au sport dans les quartiers sensibles ou dans le cadre de la prévention de la violence.

2 Le dialogue interculturel

« Le sport est un phénomène culturel et un élément de la culture d'un peuple. Il est marqué par cette culture et, pour sa part, exerce une influence notoire sur elle. La pratique et l'abord du sport constituent des références caractéristiques à la culture générale et la façon dont elle inclut le sport ». (Cf. Document de travail « *Espoirs de haut niveau : Terrain de l'apprentissage interculturel* », p.5, 1992)

Dans le contexte d'une internationalisation croissante qui touche tous les domaines de l'existence, l'expérience d'autres cultures est une nécessité, car elle développe l'aptitude à coopérer. C'est pourquoi la confrontation avec des cultures étrangères nourrit de nombreuses démarches pédagogiques. Les rencontres sportives internationales de jeunes offrent en effet la possibilité d'entrer en contact avec des personnes issues d'autres cultures. Dans ce contexte, la pratique sportive commune et la réflexion sur ces pratiques ont une fonction motivante et fédératrice. Les participants découvrent des choses qui leur sont étrangères et apprennent à comprendre d'autres cultures, ils se rendent compte que leurs perceptions et leurs valeurs ne sont pas universelles mais que d'autres façons de vivre et d'au-

tres valeurs existent, qui ont leur valeur propre. C'est cet apprentissage qui trouve sa source dans la rencontre avec des cultures différentes que l'on désigne sous le terme d'apprentissage interculturel. Les rencontres sportives internationales deviennent ainsi un champ d'expérimentation de l'apprentissage interculturel.

L'apprentissage interculturel, qu'il soit le fruit de rencontres organisées par des associations sportives ou d'autres types de rencontres, est toujours un processus, dont les objectifs sont :

- d'aborder les stéréotypes avec une approche consciente et critique,
- d'accepter l'existence d'autres cultures,
- de ne pas formuler de jugement sur d'autres peuples ou cultures à partir des seuls paradigmes de sa propre culture,
- de comprendre que chaque personne est ancrée dans sa propre culture.

En déclenchant ces processus d'apprentissage interculturel, l'échange sportif de jeunes concourt au développement de la personnalité des participants. Dans un contexte marqué par le renforcement du caractère multiculturel des sociétés et une internationalisation accélérée de l'économie, ces échanges revêtent aussi un caractère social et politique, qui autorise l'acquisition de compétences spécifiques et utiles dans la vie professionnelle. Il ne suffit certes pas de participer à une rencontre franco-allemande de jeunes pour développer une sensibilité interculturelle tous azimuts, mais la participation à un échange peut éveiller la curiosité et stimuler des processus d'apprentissage. Une étude réalisée par l'université de Ratisbonne/Regensburg en 2005 montre que le fait d'avoir participé à une rencontre internationale a des effets perceptibles, même 10 ans plus tard, sur la personnalité et la biographie des participants.

Quelles sont donc les spécificités du dialogue franco-allemand ? Les relations franco-allemandes et les échanges de jeunes en particulier occupent une place reconnue à l'échelle européenne. L'OFAJ, en remplissant sa mission première qui était de sceller la coopération étroite entre les deux pays en matière de politique de la jeunesse, a joué un rôle précurseur et inspiré la conclusion d'autres accords bilatéraux en Europe. L'OFAJ encourage et soutient depuis plus de quatre décennies les rencontres franco-allemandes

de jeunes. Dans le domaine sportif, les organisations partenaires ont été des pionnières de la coopération franco-allemande. Elles ont contribué dès le début à la construction de la relation franco-allemande et les rencontres sportives constituent un volet important du secteur des échanges extra-scolaires subventionnés par l'OFAJ (pour plus d'informations sur l'OFAJ, voir le chapitre « L'OFAJ en bref » page 67).

Le sport se caractérise par une pratique collective, nonobstant les problèmes d'intercompréhension linguistique. Le besoin de se comprendre lors de ces activités sportives peut éveiller et stimuler la curiosité et l'ambition linguistiques. A cet égard, les formations linguistiques extra-scolaires, dispensées par exemple par les associations sportives, constituent un complément essentiel à l'enseignement des langues à l'école.

Les acquis de la coopération franco-allemande ont servi et continuent de servir d'exemple au niveau de la construction européenne. Le dialogue interculturel joue un rôle de plus en plus important dans la construction d'une identité et d'une citoyenneté européennes. La diversité culturelle de l'Europe se renforce et l'élargissement de l'Union européenne, la libéralisation des marchés et la mondialisation ont pour conséquences dans de nombreux pays une intensification du caractère multiculturel des sociétés et, la multiplication de langues et de croyances, ainsi que celle des origines ethniques et culturelles.

L'Union européenne a proclamé l'année 2008 *Année du dialogue interculturel*. Elle confère au dialogue entre les jeunes une importance primordiale. Les citoyens européens sont incités à prendre en considération la richesse de leur patrimoine et leur diversité culturelle.

L'OFAJ promeut le dialogue entre les jeunes Français et Allemands et contribue ainsi à la construction européenne. Les rencontres sportives de jeunes sont une pierre de l'édifice.

La rencontre sportive



« Construire des ponts », tel a toujours été l'objectif poursuivi par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, l'enjeu était pour les Français comme pour les Allemands de se réconcilier avec le voisin. Aujourd'hui, ces problèmes étant largement réglés, il s'agit avant tout de mettre des jeunes en contact avec d'autres cultures dans le cadre d'échanges et de rencontres, afin de leur permettre de vivre des expériences individuelles avec des étrangers et de devenir des citoyens européens engagés et tolérants.

Le sport permet d'atteindre ces objectifs parce qu'il est facile de se comprendre en faisant du sport. Dans la mesure où il n'est pas déjà connu, le vocabulaire - dans ce cas, les règles du jeu - peut être appris de manière ludique, au sens propre du terme. Par le médium du sport, la société civile offre des possibilités quasi-illimitées de nouer des contacts, de surmonter ses inhibitions, de découvrir des usages différents et de dépasser ses préjugés. L'apprentissage linguistique peut y être associé car il accompagne de facto les activités sportives. Il existe plusieurs manières d'apprendre de manière ludique, c'est un aspect que nous approfondirons dans le chapitre suivant.

C'est en préférant l'activité à la passivité que l'on peut en apprendre beaucoup plus sur le pays partenaire et ses habitants, tout en découvrant dans le sport un bien culturel.

1 Objectifs de la rencontre

L'objectif des rencontres franco-allemandes est de faire connaissance, de nouer des contacts et de créer les conditions de l'apprentissage interculturel. L'intérêt des rencontres sportives est de donner aux jeunes l'envie de découvrir l'autre culture, mais aussi la leur, afin de pouvoir en comprendre les significations.

Il est évident que l'alimentation des Français ne se limite pas à la baguette et au fromage, ni celle des Allemands à la choucroute. Quels sont les préjugés susceptibles d'être corrigés ? ou bien confirmés ? La prise de conscience par quelqu'un que l'autre peut avoir des habitudes différentes, l'élargissement de son horizon personnel et de son identité propre constituent un enrichissement, à condition que l'on se montre curieux vis-à-vis du pays partenaire et de ses habitants, ouvert à l'autre culture, à son histoire, à son quotidien, etc.

Le sport permet aux hommes de se rapprocher de manière active et très directe, de communiquer entre eux. C'est justement cette proximité physique, et donc personnelle, qui leur permet de surmonter rapidement leurs inhibitions. Il est donc important, dans la phase d'élaboration comme dans celle du déroulement de l'échange, de veiller à ce que les participants ne soient pas soumis à une pression en terme de résultats sportifs, comme s'il leur fallait prouver quelque chose à l'autre. La communication et les activités communes doivent être mises au premier plan ; en revanche, les activités sportives qui encouragent exclusivement la compétition et la concurrence sont à éviter dans la mesure du possible ou doivent en tout cas prendre une forme ludique ou mixte. Les activités sportives demeurent cependant un élément essentiel des rencontres franco-allemandes organisées par les associations sportives.

En effet, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre « L'Allemagne, la France et le sport », le sport peut stimuler, donner des impulsions nouvelles, lever des inhibitions. La communication par le biais du sport enthousiasme les jeunes et permet de surmonter les barrières linguistiques.

Même si la langue de l'autre est quasi-inconnue, l'équipe d'encadrement peut encourager les progrès linguistiques. L'OFAJ soutient en particulier les projets qui intègrent un apprentissage linguistique. Vous trouverez dans cette brochure conseils et idées en la matière.

Une rencontre sportive franco-allemande peut être centrée sur un thème déterminé à condition que ce thème soit en adéquation avec l'âge des participants. Il est possible de retenir des sujets très divers tels que : « Le quotidien des enfants et le lien avec le sport », « Sport et environnement », « Sport et violence », « L'intégration par le sport »... Cette forme d'échange est particulièrement adaptée aux rencontres en tiers lieu, c'est-à-dire des rencontres qui n'ont lieu ni au domicile des Français ni à celui des Allemands, mais dans un lieu d'hébergement tel qu'auberge de jeunesse, camping, hôtel (pour les types de rencontres voir page 19).

2 Préparation et mise en place d'un partenariat franco-allemand – Recherche d'un partenaire

On se souvient longtemps d'une rencontre réussie, rencontre au cours de laquelle des amitiés durables se sont nouées. Quand on n'en est qu'au début et qu'on souhaite mettre sur pied un partenariat, il faut commencer par trouver une association intéressée par un échange avec le pays voisin et partageant les mêmes ambitions- pas seulement dans le domaine sportif. Il ne faut pas se décourager si la recherche d'un partenaire s'avère plus longue que prévu, mais faire appel à ses contacts personnels et compter sur les initiatives individuelles.

Les centrales coordonnant les rencontres sportives franco-allemandes pour l'OFAJ aident à la recherche de partenaires. Vous trouverez leurs adresses en page 77.

Peut-être existe-t-il déjà un jumelage de villes susceptible d'être complété par un partenariat sportif ? Vous pourrez vous informer en ce sens auprès de votre comité de jumelage, souvent représenté au sein des services municipaux. Pour trouver une association par-

tenaire, il peut être aussi conseillé de demander aux fédérations nationales ou aux Comités Régionaux ou Départementaux Olympiques et Sportifs s'ils n'ont pas déjà des contacts dans l'autre pays qui pourraient se révéler utiles.

Le choix du groupe avec lequel on souhaite réaliser un échange doit être le fruit d'une volonté commune de bâtir un partenariat durable. La préparation et la réalisation de la rencontre exigent une certaine expérience de la part des organisateurs. Pour que le partenariat fonctionne, il est souhaitable que les deux associations aient un maximum de centres d'intérêts et d'objectifs communs. Ces derniers ne doivent cependant pas se limiter au sport ou à un type de sport particulier, même s'il constitue le centre d'intérêt principal. Ainsi, il est peu probable qu'un club de football choisisse de développer un partenariat avec un club de gymnastique. D'autres éléments doivent également être pris en compte tels que la taille de l'association, l'âge des participants, le contexte social, etc.

Il est utile de rédiger une **fiche de renseignements** sur l'association sportive en quête de partenaire, fiche qui comprendra les informations essentielles suivantes :

- > nom et adresse de l'association et de la personne à contacter ;
- > types de pratiques sportives proposées au sein de l'association (ex : sport de haut niveau) ;
- > nombre de membres (taille de l'association, tranches d'âge, répartition filles / garçons) ;
- > quelques informations sur la ville et la région ;
- > éventuellement prospectus, petite brochure, etc.

Ces informations facilitent la recherche d'un partenaire approprié par les organisations auxquelles il est fait appel (centrales, communes, comités de jumelage, fédérations sportives).

Dans les pages internet conçues par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et la DSJ (Deutsche Sportjugend) <http://francoallemand.franceolympique.com> vous trouverez une « bourse de partenaires ». Vous pouvez y trouver des annonces ou publier vous-même une annonce pour la recherche de partenaires.

Il est aussi possible de poursuivre activement sa recherche d'un partenaire en participant aux manifestations régionales du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et de la *Deutsche Sportjugend* (DSJ). Chaque année, des cours de langue, des séminaires sur l'apprentissage interculturel et des réunions d'information et d'évaluation offrent aux personnes intéressées la possibilité de mettre en commun et d'échanger leurs expériences ainsi que de nouer des contacts.

Vous trouverez toutes les **adresses** des organisations et interlocuteurs mentionnés au **chapitre « Adresses utiles »** en page 77.

3 Différents types de rencontres : hébergement en famille ou rencontre en tiers lieu

Avant de présenter en détail les possibilités de subvention détaillées au chapitre « Demande de subvention et financement », il convient de préciser un certain nombre de points essentiels. Quels sont tout d'abord les types de rencontres susceptibles d'être subventionnées ? L'OFAJ soutient deux types de rencontres franco-allemandes de jeunes :

1) les rencontres chez le partenaire avec hébergement du groupe effectuant le déplacement en famille ou dans un autre lieu d'hébergement

Exemple : une association sportive reçoit son association partenaire dans sa ville. L'hébergement du groupe partenaire s'effectue soit dans des familles d'accueil soit dans un autre lieu adéquat. Le programme est commun aux deux groupes.

L'hébergement en famille est le type de rencontre qui permet d'avoir le meilleur aperçu du quotidien des habitants du pays partenaire.

2) les rencontres en tiers lieu

Exemple : deux associations partenaires organisent une rencontre franco-allemande dans un lieu autre que les villes d'origine des deux groupes (tiers lieu). L'hébergement des jeunes Français et

La rencontre sportive

Allemands a lieu en auberge de jeunesse, école ou autre, dénommée « tiers lieu ».

Ce type de rencontre suppose de la part des Français et des Allemands une réelle aptitude à vivre ensemble. Le contenu du programme et la qualité de l'encadrement revêtent ici un caractère essentiel. Les coûts d'un tel programme sont en général plus élevés que dans le cadre d'un hébergement en famille.

Conditions pour les deux types de programmes (de subventionnement) :

- > Durée minimale du séjour : 4 jours. Durée maximale : 21 jours.
- > Les deux jours de voyage (aller et retour) sont comptabilisés dans le programme comme une journée, cela peut signifier par exemple : arrivée mardi, départ dimanche. L'OFAJ a fixé une durée minimale de séjour car l'expérience prouve que les participants des deux pays ont besoin de quelques jours pour s'habituer les uns aux autres et pour que les contacts deviennent plus intenses.

Outre les échanges franco-allemands, l'OFAJ subventionne également des rencontres trinationales par exemple avec l'Espagne. Le subventionnement de ce type de rencontres répond à des critères spécifiques.

Vous trouverez **davantage d'informations sur les critères de subvention** de chaque type de programme au **chapitre « Demande de subvention et financement »** page 43.

4 Préparation de la rencontre, conseils et suggestions

La préparation d'une rencontre exige dès le début une étroite collaboration avec le partenaire dans l'autre pays, et ce pour plusieurs raisons. Il s'agit d'élaborer ensemble un programme et de le mettre en œuvre ensemble. Ceci est indispensable car chaque partenaire de l'échange a des attentes et des idées précises. Or il peut

La rencontre sportive

arriver que certains aspects de l'organisation ne puissent tout simplement pas être pris en charge par l'un des partenaires.

Si le programme d'une rencontre peut (et doit !) demeurer réellement souple, le cadre « logistique » doit en revanche être fixé relativement tôt. Au moment de la rencontre, les organisateurs n'auront plus le temps de régler les détails pratiques. Il sera alors nécessaire de se concentrer sur le contenu de la rencontre.

La répartition des tâches durant la préparation peut parfois paraître inégale, mais l'hôte est souvent en mesure de prendre en charge l'organisation de davantage d'éléments de programme sur place que le groupe qui se déplace car il possède une meilleure connaissance des lieux et de la région.

Vous trouverez dans ce chapitre conseils et recommandations susceptibles de vous aider aussi bien sur le plan technique et organisationnel que pour l'élaboration du programme et la conception de la rencontre.

Dates de la rencontre

Au moment de fixer les dates de la rencontre, veillez bien à ce que celles-ci conviennent à l'ensemble des participants.

Consultez pour cela les dates de vacances des deux pays et soyez attentifs au calendrier des manifestations et compétitions sportives.

Sur le site <http://francoallemand.franceolympique.com>, vous trouverez un calendrier franco-allemand des vacances scolaires dans les zones A, B, C des vacances en France et celles des Bundesländer. Ce calendrier indique les périodes communes de vacances.

Les dates des vacances scolaires françaises et allemandes sont disponibles sur le site internet des autorités compétentes :

- vacances scolaires en Allemagne : www.kmk.org/service/ferien/ferien.htm
- vacances scolaires en France : www.education.gouv.fr/pid184/le-calendrier-scolaire.html



La rencontre sportive

Il n'est pas toujours possible de trouver des dates hors période scolaire dans les deux pays, mais les échanges extra-scolaires demeurent envisageables. Profitez des jours fériés et des ponts. Pendant les périodes de classe, les jeunes qui accueillent peuvent être dispensés de cours. Cela dit, il peut être très enrichissant de participer à un cours avec les élèves partenaires.

Voyage

Afin de vous permettre d'avoir le plus tôt possible une idée des coûts de la rencontre, nous vous conseillons de vous y prendre suffisamment à l'avance pour choisir le moyen de transport que vous utiliserez pour vous rendre chez votre partenaire (location d'un véhicule, autocar, train ou même avion). L'autocar et le train sont deux moyens de transport particulièrement indiqués pour les déplacements de groupes. Pour le voyage en train, il ne faut pas oublier de réserver les places à l'avance et penser au transport des bagages. Le voyage aller peut être utilisé pour préparer les participants à leur séjour dans le pays (diffusion d'informations, jeux) et éventuellement trouver de nouvelles idées pour la rencontre.

Hébergement

Si l'hébergement est prévu en familles d'accueil, assurez-vous que ces dernières ne sont pas elles-mêmes en vacances aux dates de la rencontre et qu'elles peuvent effectivement accueillir un (des) participant(s) et participer au bon déroulement de la rencontre.

Les familles d'accueil doivent être choisies avec soin. Il est important que le jeune soit accueilli dans une famille où il trouvera un partenaire avec lequel il est susceptible de s'entendre. Si un jeune ne se sent pas à l'aise ou se sent isolé dans une famille, il est possible de loger deux jeunes dans une même famille d'accueil. Grâce aux fiches personnelles, les organisateurs répartissent les jeunes dans les familles et ces dernières peuvent se préparer à l'arrivée du jeune qu'elles accueillent. Une prise de contact anti-



La rencontre sportive

cipée, par exemple par courrier ou courriel, permet de minimiser les inhibitions des uns et des autres.

Dans le cas d'une rencontre avec hébergement commun en tiers lieu, nous vous conseillons de vous occuper rapidement de la recherche d'un lieu d'hébergement. Les périodes de vacances sont une période chargée et les lieux d'hébergement de groupes sont souvent vite complets. Enfin, pour le choix de votre lieu d'hébergement, il convient de tenir compte des possibilités de loisirs et des infrastructures disponibles sur place.

Important : les directives des ministères sous la tutelle desquels se déroule la rencontre imposent que la partie organisatrice s'assure, notamment lorsque la rencontre a lieu en France, que les lieux de rencontre répondent aux normes de sécurité et d'accès – notamment pour les personnes handicapées - et soient bien homologués par les autorités comme convenant à l'accueil de groupes.

Infrastructures disponibles sur place

Selon le type de rencontre (hébergement en familles d'accueil ou hébergement commun en tiers lieu), il convient de prendre en compte différents facteurs relatifs aux espaces et aux infrastructures disponibles sur place. Ces éléments seront souvent essentiels pour le déroulement de la rencontre.

- > Dans le cas d'un hébergement en famille : existe-t-il des locaux adéquats pour des activités de groupe (local de l'association, salle paroissiale, etc.) ?
- > Dans le cas d'un hébergement commun du groupe (rencontre en tiers lieu) : quels en sont les équipements ? Quel matériel les participants doivent-ils apporter ? Existe-t-il sur place des salles à la disposition du groupe ?
- > Est-il possible de pratiquer des activités sportives ? Si oui, lesquelles ?
- > Existe-t-il à proximité du lieu d'hébergement des monuments, musées, sites présentant un intérêt culturel ? De quelle

- manière est-il possible d'en intégrer la visite dans le programme ?
- > L'accès aux lieux d'hébergement est-il possible par les transports publics ?
Si oui, lesquels ?
 - > etc.

Elaboration du programme / Contenu

Durant la phase d'élaboration du programme, l'équipe responsable doit s'interroger sur les attentes des participants tout comme sur celles des responsables. Afin de répondre aux attentes et aux besoins des participants, il est important que le programme demeure aussi souple que possible et puisse à tout moment être modifié en fonction de leurs souhaits et bien sûr des conditions météorologiques.

Les activités sportives, culturelles et linguistiques peuvent être combinées de manière ludique. Il est également important de prévoir des plages de temps libre pour les participants.

L'OFAJ ne soutient financièrement **ni les simples compétitions sportives ni les rencontres purement touristiques** ! De même, aucune subvention n'est accordée aux groupes se rendant à des grandes manifestations du type championnats du monde, coupe d'Europe, championnats internationaux, etc., si elles constituent l'unique contenu de la rencontre. Pour être subventionnée par l'OFAJ, une rencontre doit avoir pour objectif l'apprentissage interculturel et c'est le contact entre jeunes Français et Allemands qui doit être considéré comme l'essentiel. Une manifestation du genre de celles évoquées ci-dessus peut cependant être prise comme thème d'une rencontre, qui permettra alors, dans un contexte franco-allemand, de s'intéresser à cet événement sportif mais aussi à la culture et à la langue du pays dans lequel se déroule cette manifestation.



Préparation et formation de l'équipe d'encadrement

Le travail de l'équipe d'encadrement a un impact direct sur la qualité de la rencontre. A cet égard, si la maîtrise de la langue du partenaire est souhaitée car elle présente un avantage indéniable pour les membres de l'équipe d'organisation et d'encadrement, elle n'est pas une condition absolument nécessaire. Les certificats ou diplômes nationaux de responsables de groupes (comme le BAFA en France et la Juleica en Allemagne) ne sont pas non plus automatiquement le gage d'une qualification suffisante pour participer à l'organisation des échanges franco-allemands.

L'OFAJ propose, en coopération avec différents partenaires et ministères, des séminaires franco-allemands de formation permettant d'acquérir une qualification de responsable de groupe franco-allemand. Les centrales sportives organisent des formations à l'apprentissage interculturel dans un contexte sportif. Elles proposent aussi au titre de la formation continue un accompagnement qualifié durant les rencontres (Ces demandes sont à adresser aux centrales, voir page 75).

Durant la phase de préparation, le respect des points suivants contribuera largement à jeter les bases du succès de l'échange et à éviter les malentendus :

- ✓ organiser **avant** la rencontre une réunion de préparation rassemblant l'ensemble de l'équipe d'encadrement franco-allemande ;
- ✓ aborder rapidement la question des compétences linguistiques ;
- ✓ prévoir une préparation linguistique : l'OFAJ subventionne également des cours de langues pour animateurs de rencontres franco-allemandes ;
- ✓ lire les conseils et recommandations pour la préparation pédagogique et linguistique de la rencontre disponibles sur le site internet de l'OFAJ (www.ofaj.org ou www.dfjw.org) et sur les pages des rencontres sportives franco-allemandes (<http://francoallemand.franceolympique.com>)
- ✓ participer aux séminaires proposés par l'OFAJ et ses partenaires sur les rencontres franco-allemandes et qui permettent des échanges d'expériences entre équipes d'organisateur (les programmes de séminaires sont disponibles chez les centrales, voir chapitre page 75).

Préparation des participants

De nombreuses sources d'informations (Internet, brochures, éventuellement émissions télévisées / documentaires) permettent à l'équipe d'encadrement et aux participants de s'informer sur le pays et l'organisation partenaire et ainsi de se préparer à la rencontre. Nous vous recommandons notamment :

- ✓ d'organiser une réunion de préparation rassemblant les jeunes participants et les parents. Cette réunion vous permettra de prendre connaissance des attentes et des souhaits des participants et du groupe partenaire et sera l'occasion de répondre aux éventuelles questions et interrogations ;
- ✓ d'élaborer un formulaire d'inscription à remplir par les participants, comprenant notamment une question sur leurs connaissances linguistiques ;
- ✓ de prévoir du matériel d'information et de la documentation pour les participants ;
- ✓ de prévoir une formation linguistique pour les participants : l'OFAJ subventionne également des cours de langue pour jeunes Français et Allemands ! (Vous obtiendrez davantage d'informations auprès de l'OFAJ) ;
- ✓ dans le cas d'un hébergement en familles d'accueil, de prévoir une réunion de préparation avec les familles (afin que les parents adoptent un comportement décontracté et « normal ») ;
- ✓ de prendre contact avec les familles d'accueil par une lettre de présentation, des courriers, courriels, vidéos... en bref, de préparer le terrain ;
- ✓ de mettre à la disposition des participants toute la documentation disponible sur les précédents échanges (photos, rapports, etc.)

Les réunions franco-allemandes de préparation – si celles-ci sont réalisables - ne permettent pas seulement de clarifier un certain nombre de points, elles offrent aussi une excellente occasion de préparer les participants à la rencontre, la langue et la culture de l'autre pays. Les éventuelles réserves et réticences peuvent ainsi être dissipées de manière ludique par le biais d'animations linguistiques et de simulations de scènes de la vie quotidienne. Vous trouverez des suggestions d'activités de ce type dans le prochain paragraphe.

5 « A vos marques, prêts, partez ! » - Activités sur place

C'est la pratique sportive commune qui réunit les participants. Leur rencontre peut prendre de multiples formes, qu'il s'agisse de visiter les lieux d'entraînement, de rencontrer les membres du club partenaire, de participer aux séances d'entraînement de l'autre club, de participer à une activité sportive autre que le sport habituellement pratiqué, d'accomplir ensemble des tâches qui sont autant de défis sportifs à relever.

La compétition sportive en fait partie, mais, comme nous l'avons souligné auparavant, elle ne doit pas être le seul objectif de la rencontre.

En dehors des activités sportives, l'OFAJ accorde une attention particulière à ce que l'on désigne sous le nom d'« **animations linguistiques** ». Au cours de la rencontre, les participants aimeraient souvent pouvoir communiquer avec leurs partenaires, et, à plus long terme, apprendre leur langue. Les animations linguistiques ont pour objectif de donner aux participants les moyens de surmonter leurs inhibitions et d'éveiller leur curiosité pour cette autre langue. C'est le point de départ de l'apprentissage linguistique, qui précède la systématisation de l'usage de la langue étrangère. Ce n'est pas durant les quelques jours que dure une rencontre qu'un participant va apprendre une langue étrangère, mais il est possible de le motiver en ce sens.

Chaque jour verra ainsi les participants progresser à partir des connaissances linguistiques qu'ils possèdent au départ. L'idéal est de pouvoir combiner activités sportives et apports linguistiques. Laissez libre cours à votre imagination ! Cet objectif peut être atteint aussi bien par des méthodes ludiques – jeux pour faire connaissance, mime - que par la méthode dite « Tandem ». Dès le début de la rencontre, le recours à des formes de communication ludique permet de surmonter inhibitions et timidité.

La méthode « Tandem » est fréquemment utilisée dans les cours de langues binationaux. Cette méthode permet d'intensifier la communication verbale dans la langue étrangère, deux partenaires de langue maternelle différente devant accomplir un cer-

tain nombre de tâches en situation de binôme (« tandem »). Exemple : un Français et un Allemand échangent sur un sujet déterminé, 30 minutes dans la langue de l'un, 30 minutes dans la langue de l'autre. Chacun joue alternativement le rôle d'enseignant et d'élève.

Le contenu de l'animation linguistique est souvent adapté au contexte, les participants souhaitant par exemple pouvoir utiliser la langue dans certaines situations de la vie quotidienne ou préparer une activité prévue au programme.

L'OFAJ et ses partenaires organisent régulièrement des séminaires de formation (initiale ou continue) à l'animation linguistique. Vous trouverez des informations sur ces formations à l'animation linguistique ainsi qu'à la méthode Tandem sur le site Internet de l'OFAJ :

www.ofaj.org/paed/langue/aniling.html

www.ofaj.org/paed/langue/tandemstages.html

L'OFAJ met à disposition un CD gratuit avec des exemples d'animations linguistiques.

L'OFAJ publie annuellement un calendrier des formations à l'interculturel présentant tous les séminaires proposés (dont les formations à l'animation linguistique).

Dans le classeur d'animation linguistique de l'Entraide Allemande, vous trouverez de nombreux exemples de jeux linguistiques. Faites-en la demande auprès des centrales.

Par ailleurs l'OFAJ a publié des **glossaires** (petits dictionnaires) très utiles sur diverses disciplines sportives :

 www.ofaj.org/paed/langue/glossairlistefr.html

Nombreuses sont les activités pouvant être incluses dans un programme qui répondent au double objectif de rencontre et d'approfondissement de la connaissance de la langue et de la culture du pays partenaire. Une semaine ou une dizaine de jours peuvent

sembler des périodes bien courtes. Comme il est toutefois nécessaire de donner aux participants la possibilité de contribuer à l'élaboration du programme, le programme – provisoire - doit demeurer souple et comporter des plages de temps libre. Les souhaits des jeunes participants tout comme divers facteurs extérieurs (exemple : la météo) peuvent à tout moment vous contraindre à modifier le programme.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples d'activités pouvant être organisées dans le cadre d'une rencontre :

Jeux pour faire connaissance

Exemple : ballons de baudruche sur lesquels figurent les noms des participants

Chaque joueur reçoit un ballon, qu'il gonfle et sur lequel il écrit son nom. Tous les joueurs se répartissent ensuite dans toute la pièce et chacun lance son ballon. Aucun ballon ne doit tomber par terre. Au signal « Stop ! » donné par le meneur de jeu, chacun attrape un ballon. Il s'agit alors de trouver la personne dont le nom figure sur le ballon et de faire connaissance avec elle.

Jeux de découverte de la ville et des lieux

Exemple : rallye des sens dans la ville (toucher, sentir, goûter, voir, écouter)

Il existe plusieurs possibilités. En voici un exemple : constituer des petits groupes franco-allemands de 2 à 4 personnes. Chacun dispose d'un temps déterminé pour rassembler des impressions sensorielles (bruits spécifiques, odeurs, goûts...). Il s'agit alors de réfléchir à la manière de présenter ces impressions au grand groupe (raconter des histoires, faire un sketch, chanter, présenter une collection d'objets par exemple). Une attention particulière est prêtée au travail de groupe, à l'originalité, à la créativité et à la faculté d'imagination du groupe. Cette expérience peut être vécue comme un moment très divertissant et permet de mieux appréhender les



La rencontre sportive

impressions des jeunes. Le lieu et l'heure de la restitution par les groupes sont fixés dès le début de l'activité.

Jeux en gymnase

Exemple : saut d'obstacles

Constituer des binômes franco-allemands. Ceux-ci commencent tout d'abord par se concerter de manière à ce que chaque groupe place un obstacle dans la salle. Tout le matériel disponible dans le gymnase peut être utilisé. Les obstacles disposés par chacun des groupes forment ainsi un parcours d'obstacles dans la salle. Chaque tandem présente ensuite au reste du groupe, dans les deux langues, l'obstacle qu'il a placé. Le jeu peut alors réellement commencer. Chaque tandem débute son parcours à un obstacle et se déplace ensuite dans le sens indiqué à l'ensemble du groupe. Chacun des membres du tandem effectue successivement la totalité du parcours. Chaque tandem se compose d'un joueur dit « aveugle », qui doit surmonter les différents obstacles, et d'un « guide », qui accompagne ce dernier et l'oriente par ses indications et ses conseils. Le joueur qui guide son coéquipier aveugle est autorisé à prendre ce dernier par la main, pour lui inspirer confiance. Chacun s'exprime dans sa langue maternelle.

La difficulté peut être accrue en imposant par exemple au « guide » de renoncer à tout contact physique avec son partenaire « aveugle ». Ce dernier n'est alors plus guidé que par des indications orales.

La difficulté peut de nouveau être accrue en exigeant des deux partenaires qu'ils s'expriment désormais dans la langue de leur partenaire.

Activités sportives (en plein air ou dans un gymnase)

Les possibilités d'activités sont très diverses et dépendent des circonstances. Elles n'ont pas besoin d'être en lien avec le type de sport pratiqué par le groupe.



La rencontre sportive

Les sports d'équipe pratiqués en groupes mixtes et dans des conditions rendues un peu plus difficiles qu'à l'accoutumée instaurent souvent une bonne ambiance.

Exemple : Basket-ball à trois jambes

Constituer des équipes en mélangeant les groupes. Au sein de chaque équipe, former des binômes (tandems) franco-allemands. Les deux personnes formant un tandem s'attachent ensuite la jambe avec un foulard ou une corde pour ne plus former « qu'un » (joueur). Le jeu peut alors commencer dans le respect des règles habituelles ou de nouvelles règles du jeu définies au préalable. Les dimensions du terrain peuvent éventuellement être réduites afin de compenser la plus grande difficulté.

Animations linguistiques

Exemple : interview

Les participants forment - selon les possibilités - des binômes franco-allemands. Chaque participant reçoit un questionnaire et pose des questions à son partenaire (dans sa langue maternelle).

L'interview fonctionne aussi très bien comme jeu permettant aux participants de faire connaissance.

Exemple : « Qui suis-je ? »

Chaque joueur reçoit un petit papier qu'il se colle sur le front sans avoir lu ce qui est inscrit dessus. Sur ce papier figure le nom d'une personnalité connue. Le but du jeu est de découvrir le nom de la personne inscrit sur son front. Chacun doit pour cela poser des questions aux autres participants qui ne peuvent répondre que par « oui » ou par « non ». Les questions doivent être posées dans la langue du partenaire. Avant de commencer le jeu, un certain nombre de questions-types utiles peuvent être écrites en français et en allemand sur un panneau (exemple : « Suis-je un homme/une femme ? », « Suis-je toujours en vie ou ai-je vécu à une époque antérieure ? », « Suis-je un sportif/une sportive ? », etc.).

Ensuite, tous les participants se réunissent et forment un cercle.



La rencontre sportive

Chacun peut alors poser autant de questions qu'il le souhaite jusqu'à ce qu'il reçoive une réponse négative. Le premier qui trouve le nom de la personnalité inscrit sur son front a gagné.

Activités culturelles au sein du groupe

Exemple : Soirée spécialités

Chaque participant présente les spécialités - souvent culinaires - de sa région. Cette activité contribue très souvent à créer une bonne ambiance, conviviale et festive.

Interventions/exposés et groupes de discussion

« Faire connaissance » est souvent l'objectif primordial, en particulier lorsqu'il s'agit de premières rencontres. Nombreux sont les sujets pouvant faire l'objet d'exposés, interventions et groupes de discussion, par exemple, la présentation - adaptée au public de jeunes -, d'associations/fédérations, de la ville, du lieu de la rencontre, de la région, du pays, etc. La rencontre peut éventuellement s'articuler autour d'un thème précis, comme « Le sport et l'intégration » ou « Le sport et l'environnement », ou encore d'un sujet d'un intérêt particulier dans la région où se déroule la rencontre. Un expert local peut alors être invité.

Tous les participants peuvent se préparer à la discussion en échangeant leurs idées et en préparant leurs questions en petits groupes mixtes. Prévoir éventuellement la présence d'un membre de l'équipe d'encadrement par groupe pour apporter un soutien linguistique.

Nous donnerons plus loin un exemple de programme de rencontre. Nous insistons sur le fait qu'il ne s'agit que d'un exemple parmi tant d'autres de ce que peut être une rencontre franco-allemande entre deux associations sportives.

Les moments forts d'une rencontre sont ceux où les jeunes par-



La rencontre sportive

ticipants sont en prise directe sur la vie quotidienne dans le pays partenaire et où ils nouent des contacts intensifs avec d'autres jeunes du groupe partenaire. C'est à l'équipe d'encadrement de créer les conditions permettant aux jeunes de vivre ces moments essentiels.

Exemple de programme pour une rencontre franco-allemande de 7 jours avec hébergement en famille (voyages aller et retour = 1 journée)

Jour	Matin	Après-midi	Soirée
1		Arrivée des participants et répartition dans les familles d'accueil Dîner commun (participants et familles d'accueil)	
2	Animations linguistiques afin de faire connaissance Lecture du programme et évocation des attentes de chacun à l'égard de la rencontre	Visite du musée d'histoire de la ville par exemple conduite par les jeunes du groupe accueillant Ensuite : entraînement commun	Echanges relatifs à la visite du musée puis dîner dans les familles d'accueil
3	Répartition des participants en groupes binationaux pour un rallye des sens dans la ville, rallye simple combiné à des activités sportives. Echanges, notamment sur la coopération au sein des groupes binationaux durant le rallye		« Remise de prix » aux équipes vainqueurs du rallye. Soirée conviviale avec spécialités culinaires. Jeux
4	Matinée libre	Activités sportives communes Accueil à la mairie	Dîner dans les familles d'accueil
5	Excursion au jardin zoologique. Visite guidée sur le thème « Réduction de l'espace vital naturel de l'animal par l'homme et l'environnement ». Bilan de la journée en groupes binationaux, chaque groupe analysant un aspect spécifique.		Dîner commun
6	Animation linguistique en amont de l'intervention sur le thème « Les pratiques sportives en France et en Allemagne ».	Thème de la journée : « Les pratiques sportives en France et en Allemagne ».	Dîner dans les familles d'accueil
7	Matinée libre	Bilan commun en présence de tous les participants	Dîner commun (participants et familles d'accueil)
8	Départ des participants		

6 Evaluation - Bilan

Une fois la rencontre passée, il ne suffit pas de rentrer chez soi et de défaire ses valises. Un bilan critique et objectif de la rencontre s'impose, pour l'OFAJ comme pour les organisateurs. Une évaluation pendant et à l'issue de la rencontre offre la possibilité à l'équipe d'organisation de prendre conscience des améliorations à apporter pour les prochaines rencontres et de faire émerger de nouvelles idées.

Les objectifs de cette évaluation sont multiples :

- encourager de nouvelles rencontres et initiatives ;
- simplifier la planification et l'organisation des prochaines rencontres ;
- améliorer la qualité des programmes.

Le tableau ci-dessous récapitule les divers moments auxquels il paraît opportun de faire un bilan :

Qui ?	Quand ?	Pendant la rencontre		Après la rencontre
		Une fois par jour	Avant le départ	
Participants divisés en groupes par nationalité (avec leurs encadrants)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ensemble des participants + équipe d'encadrement			<input checked="" type="checkbox"/>	
Equipe d'encadrement (sans les participants)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Un échange dynamique de points de vues et d'idées durant la rencontre est particulièrement important pour

- aller au-devant des besoins des participants et intégrer les pro-

positions de modifications dans le programme de la rencontre ;
 – évaluer dans quelle mesure les changements opérés ont répondu aux attentes des participants et contribué à leur satisfaction.

Recommandations supplémentaires pour le bilan d'une rencontre

Une évaluation peut prendre diverses formes :

✓ **L'évaluation orale** est la mieux adaptée à la présentation de travaux de groupes nationaux. Le groupe d'effectif réduit désigne un rapporteur, qui présente les résultats de son groupe à l'ensemble des participants. Le point de vue du groupe est ainsi présenté de manière synthétique (ce qui est préférable à une présentation successive de chaque point de vue).

✓ **L'évaluation écrite** est celle qui convient le mieux au bilan final de la rencontre. On inscrit sur un tableau les divers points du programme ou les moments marquants de la rencontre. Les participants notent leurs observations – avec des symboles ou couleurs différents selon la nationalité - de manière lisible par l'ensemble du groupe. Cette méthode permet par la même occasion d'obtenir une vue d'ensemble des préférences culturelles.

✓ Il est recommandé de procéder aux **évaluations** aussi bien en **groupes nationaux** que **binationaux**. Il semblerait que les groupes nationaux offrent un cadre plus favorable à la libre expression des participants, de sorte que c'est souvent au sein de ces groupes que sont abordés certains points qui seraient peut-être passés sous silence dans des groupes binationaux.

✓ **L'évaluation finale** de la rencontre par le groupe avant son départ est également essentielle. Il est important de consigner à l'avance un créneau horaire pour cette évaluation et de ne pas la faire au dernier moment, entre deux valises. Le calme et l'absence de contrainte horaire s'imposent si l'on veut se faire une idée globale des impressions des participants et ainsi évaluer la qualité du programme.

Le **contenu des évaluations** doit toujours être en rapport direct avec le thème de la rencontre et les attentes et objectifs formulés



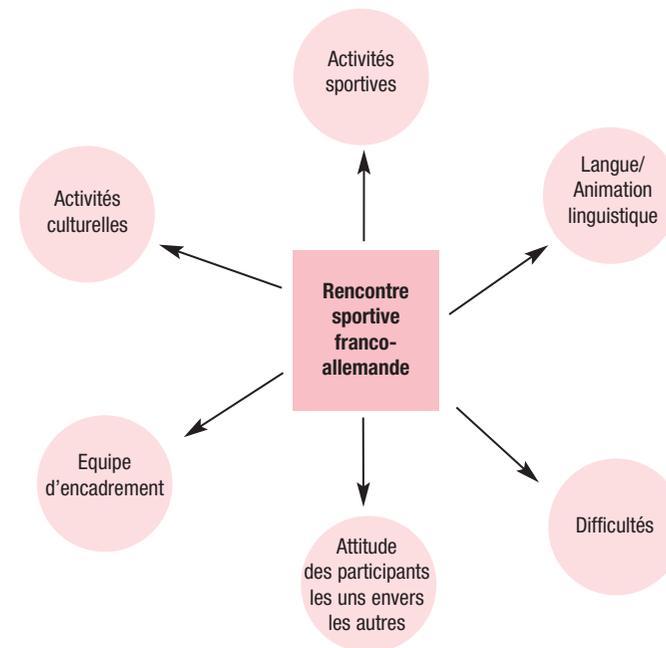
initialement, afin que les responsables puissent mesurer le degré de satisfaction des participants et savoir s'ils considèrent la rencontre comme « réussie ».

L'évaluation peut porter sur les points suivants :

- > préparation de l'échange ;
- > contenu du programme / activités / déroulement des journées ;
- > hébergement et repas ;
- > travail et comportement de l'équipe d'animation ;
- > attitude des participants les uns envers les autres ;
- > intercompréhension linguistique ;
- > ce qui a plu (le plus), ce qui a déplu, etc.

Cette liste de propositions peut être complétée en fonction des suggestions et remarques de chacun des participants.

Voici un exemple de bilan graphique pouvant notamment être réalisé sur un tableau : les participants sont invités à faire part de leurs appréciations sur chacun des différents points mentionnés ci-dessous.



La rencontre sportive

Bilan avec le partenaire

Après la rencontre, l'équipe responsable et l'équipe d'organisation des deux pays peuvent de nouveau se réunir pour effectuer un bilan commun de la rencontre. C'est en portant un regard critique qu'on se donne les meilleures chances de succès pour les rencontres suivantes.

Pour cette réunion de bilan et d'évaluation, postérieure à la rencontre, les équipes responsables et chargées de l'organisation peuvent demander à l'OFAJ une subvention pour frais de séjour (3 jours maximum) et une subvention pour frais de voyage (voir Directives de l'OFAJ).

7 « Chaque détail est important ! » Recommandations d'ordre juridique (assurances, droits et obligations)

Vous trouverez ci-après quelques recommandations concernant les conditions d'entrée et de séjour dans le pays où a lieu la rencontre (papiers, visas, etc.), les assurances (maladie et autres), les obligations en matière de surveillance, les questions de responsabilité.

Voyage et séjour dans un pays voisin

La France comme l'Allemagne sont signataires des accords de Schengen, qui facilitent les déplacements des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne au sein de l'UE.

Les participants ressortissants d'un Etat membre de l'UE ont besoin, pour se déplacer, d'une carte d'identité personnelle ou d'enfant.

La rencontre sportive

Si le groupe comporte des participants non-ressortissants d'un Etat membre de l'UE, renseignez-vous auprès de l'ambassade du pays concerné sur les documents nécessaires à leur voyage.

Autre pays, autres mœurs... Les règles de protection de la jeunesse dans le pays d'accueil peuvent être différentes de celles en vigueur dans le pays d'origine. Cet aspect doit impérativement être pris en compte par les organisateurs lors de l'élaboration du programme. L'association qui accueille doit informer son partenaire sur la réglementation en vigueur dans son pays.

Déclaration de la rencontre auprès des autorités françaises

Chaque rencontre à laquelle participent au moins sept mineurs doit être obligatoirement déclarée auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) du domicile ou du siège social de l'organisateur ou du corganisateur français.

Une déclaration préalable doit être faite au moins deux mois avant la rencontre et elle doit être suivie d'une fiche complémentaire précisant les conditions d'encadrement de la rencontre (au moins huit jours avant le début du séjour).

Veillez vous informer sur les conditions à remplir auprès de DDJS ou auprès de l'OFAJ.

Assurance maladie

Tout le monde peut tomber malade. Les activités sportives comportent un risque d'accident, et peuvent rendre nécessaire une consultation chez un médecin.

✓ N'oubliez pas la « carte européenne d'assurance maladie ». Si vous n'en disposez pas encore, renseignez-vous auprès de votre caisse d'assurance maladie. Cette carte simplifie les démarches en



La rencontre sportive

cas de visite chez un médecin ou d'hospitalisation dans un pays étranger membre de l'Union européenne.

- ✓ Nous recommandons également aux responsables de demander aux membres de leur groupe de leur signaler
 - s'ils souffrent d'allergies ou de maladies ;
 - s'ils suivent des régimes alimentaires particuliers ;
 - s'ils sont dispensés de certaines disciplines sportives ou d'autres activités (pour des raisons de santé, religieuses ou autres)
- ✓ L'équipe responsable peut également demander aux participants de lui fournir un certificat médical renseignant sur la condition physique du participant.

Obligation de surveillance

L'équipe est entièrement responsable du groupe. Elle est tenue de respecter les principes suivants :

- ✓ Les parents de participants mineurs doivent rédiger une déclaration écrite par laquelle ils acceptent que l'équipe responsable exerce son autorité sur leur enfant. Les parents peuvent faire part, dans cette déclaration, de certaines restrictions imposées à leur enfant (interdiction de se baigner, de consommer de l'alcool, etc.).
- ✓ L'équipe responsable est priée de se renseigner au préalable pour savoir si le lieu de la rencontre est soumis à une réglementation particulière et quelles sont les règles à respecter.
- ✓ Les animateurs doivent faire preuve de très bonnes connaissances linguistiques et d'une attitude responsable. Il est souhaitable qu'ils possèdent une licence d'entraîneur sportif et une expérience de l'encadrement de rencontres de jeunes.
- ✓ L'équipe d'encadrement doit informer les participants de toutes les règles de sécurité en vigueur sur place (ex : interdiction de faire du feu en forêt, conditions de fréquentation des lieux publics, limitations des horaires de sorties pour les mineurs, etc.).



La rencontre sportive

Responsabilité

Durant la phase de préparation, chaque membre de l'équipe d'encadrement doit être informé des responsabilités lui incombant en matière civile comme en matière pénale. Si un membre de l'équipe d'encadrement manque à ses devoirs en matière de surveillance et d'organisation et cause un dommage à un mineur ou à un tiers, sa responsabilité peut être engagée. Tout manquement à l'obligation de surveillance des participants peut avoir des suites civiles et pénales.

Responsabilité civile - le principe général de la responsabilité civile est défini par l'article 1382 du Code Civil : « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. » La responsabilité civile ouvre donc un droit à réparation du dommage causé à la personne lésée.

Si un encadrant a manqué à son devoir de surveillance et a causé des dommages à un participant, l'encadrant et l'association sont considérés comme civilement responsables. Il en va de même si un jeune participant cause des dommages à un tiers. L'association est couverte par son assurance en cas de simple négligence d'un encadrant. Si par exemple un objet est endommagé, volé ou détruit, son propriétaire sera indemnisé à hauteur de la valeur de l'objet. Mais aucun dédommagement ne sera accordé par l'assurance s'il est prouvé que l'encadrant a fait preuve de négligence grave.

Responsabilité pénale dans le cas où l'équipe responsable, ayant manqué à son devoir de surveillance, infligerait des dommages corporels aux participants, se rendant ainsi passible de sanctions pénales. Pour prévenir ce type d'incident, l'association se doit de soigneusement choisir les membres de son équipe d'encadrement.

Assurances

L'association organisatrice doit s'assurer que tous les risques sont couverts, par exemple par une assurance couvrant l'ensemble de ses activités. Il est également possible de souscrire une assurance spéciale pour cette rencontre.

La rencontre sportive

Nous vous recommandons de bien veiller à ce que les garanties de l'assurance souscrite comprennent :

- > une **assurance responsabilité civile**, couvrant les dommages matériels causés par un (des) participant(s) ou membre(s) de l'équipe d'encadrement ;
- > une **assurance recours** pour le cas où un responsable ou un participant se verrait réclamer des dommages et intérêts ou pour le cas où une action en justice serait intentée contre lui ;
- > chaque participant doit avoir une **assurance maladie** valable à l'étranger.

Les ambassades des pays concernés sont en mesure de répondre à vos questions sur la réglementation en vigueur dans le pays.

Vous trouverez les **adresses** des organisations et interlocuteurs mentionnés au chapitre « **Adresses utiles** » page 77.

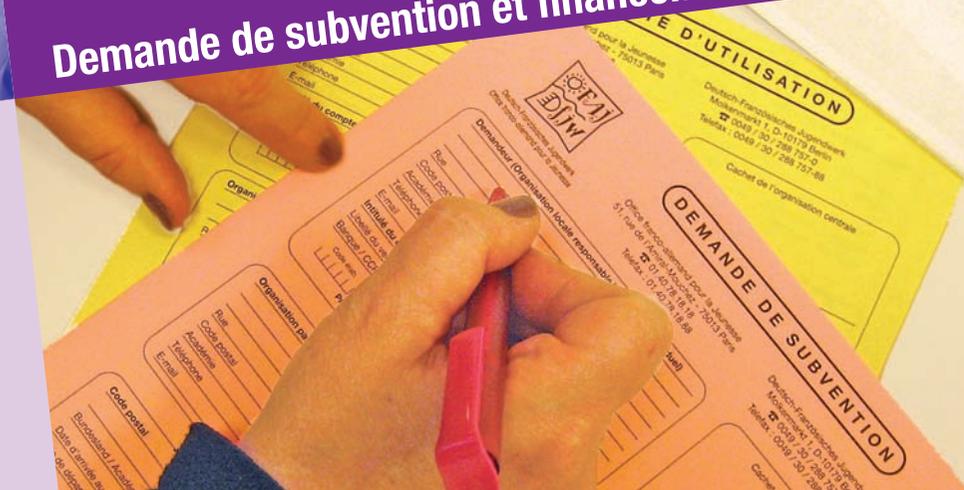
8 Informations complémentaires

Pour préparer votre rencontre, vous trouverez dans la brochure :

« Document de travail : La préparation linguistique et interculturelle de l'échange, OFAJ, Paris/ Berlin 2008 » ou bien dans la brochure : « La pratique des échanges, OFAJ, Berlin/Paris, 2003 » des idées, suggestions, exemples pratiques.

Les associations sportives peuvent commander les publications de l'OFAJ en s'adressant soit à l'OFAJ directement ou soit à une centrale, ou encore en les téléchargeant à partir du site internet de l'OFAJ (www.ofaj.org).

Demande de subvention et financement



Conformément à ses directives, l'OFAJ soutient les échanges franco-allemands par le biais de subventions et travaille en étroite collaboration avec les centrales sportives françaises et allemandes.

Dans ce chapitre, vous trouverez des réponses aux questions suivantes : Qui peut déposer une demande de subvention ? Comment remplir un dossier ? A quoi ressemble la demande de subvention d'un échange ?

1 Dépôt des demandes

En France, ce sont les associations ou fédérations membres affiliées au Comité National Olympique et Sportif Français qui peuvent bénéficier d'une subvention.

En Allemagne, les associations et fédérations sportives peuvent obtenir une subvention si elles sont affiliées au *Deutscher Olympischer Sportbund* ou à la *Deutsche Sportjugend* par l'intermédiaire de leur confédération au niveau du Land (Etat fédéré).

Grâce aux subventions accordées par l'OFAJ, le *Comité National Olympique et Sportif Français* (CNOSF) et la *Deutsche Sportjugend* (dsj) jouent le rôle de **centrales pour les échanges**

franco-allemands d'associations sportives dans les deux pays.

D'autres organisations jouent également le rôle de centrales sportives de l'OFAJ :

- > l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP) ou encore la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM) en France.
- > le *Landessportbund Rheinland-Pfalz* (LSB RLP), la *DJK-Sportjugend* (DJK est l'abréviation de « Deutsche Jugendkraft »), la *Jugend des Deutschen Alpenvereins* (JdAV) en Allemagne.

C'est auprès de ces centrales que doivent être déposées les demandes de subvention. Les centrales sont responsables du respect des directives de l'OFAJ tout au long de l'échange, de l'évaluation et de la qualité des programmes.

Qui est votre interlocuteur ?

- > Les associations et fédérations sportives françaises déposent leurs demandes de subventions auprès du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).
- > Les associations et fédérations sportives allemandes déposent leurs demandes de subvention auprès de la *Deutsche Sportjugend* (DSJ).

Cas particuliers :

Les associations et fédérations suivantes ne déposent pas leurs demandes de subventions auprès des centrales françaises ou allemandes mais auprès des centrales nommées ci-après :

- > Les associations et fédérations membres de l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) auprès de l'UFOLEP
- > Les associations et fédérations membres de la FFCAM auprès de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne – Les associations et fédérations de Rhénanie-Palatinat, auprès du *Landessportbund Rheinland-Pfalz* (LSB Rheinland-Pfalz)
- > Les associations et fédérations de la *Deutsche Jugendkraft*, auprès de la *DJK-Sportjugend*

- > Les associations et fédérations membres du Deutscher Alpenverein auprès de la *Jugend des Deutschen Alpenvereins* (JdAV) (*Jeunesse du Club Alpin Allemand*), *Jugendbildungsstätte Hindelang*

Toutes les **adresses** des organisations et interlocuteurs mentionnés ci-dessus sont répertoriées au **chapitre « Adresses utiles »** page 75.



2 Plan de financement : recettes et dépenses

L'élaboration d'un plan de financement prenant en compte aussi bien les recettes que les dépenses occasionnées par la rencontre se fait préalablement à la demande de subvention auprès de l'OFAJ. Ainsi, nous vous recommandons vivement de dresser dès que possible une liste des frais à prévoir. Celle-ci ne cessera probablement de se rallonger jusqu'au dépôt de la demande de subvention. Cependant, plus vous anticiperez, plus votre estimation finale des coûts sera précise.

Remarques concernant les dépenses

Les postes de dépense sont les suivants :

- ✓ frais de voyage,
- ✓ frais de séjour, comprenant l'hébergement de participants ou d'organisateur ailleurs que dans des familles d'accueil,
- ✓ frais de programme (activités sportives, excursions, visites, transport sur place)
- ✓ rémunération d'accompagnateurs, animateurs ou interprètes,
- ✓ réception d'invités,
- ✓ frais d'organisation (assurances, cadeaux, etc.).

Si une visite retour du ou chez le partenaire est prévue durant la même année, il est important de se faire une idée dès la première rencontre des dépenses à venir.

Remarques concernant les recettes

Afin de tirer le meilleur parti de toutes les sources de financement possibles et de couvrir au mieux les dépenses occasionnées par la rencontre, il est recommandé de s'informer suffisamment à l'avance sur l'éventail des subventions envisageables.

L'OFAJ peut accorder des subventions pour :

- > le transport,
- > le séjour,
- > les programmes de qualité particulière,
- > l'animation linguistique.

En dehors de la subvention de l'OFAJ, un soutien peut être sollicité auprès :

- > des autorités locales (commune, département, région, Etat),
- > d'éventuels donateurs (entreprises locales, entreprises allemandes en France, entreprises franco-allemandes, banques et caisses d'épargne) ; les dons en nature sont également les bienvenus !
- > d'autres organismes accordant des dons ou subventions,
- > au travers d'initiatives des associations elles-mêmes (ex : organisation d'une tombola ou d'autres manifestations dont les recettes seront affectées à la rencontre),
- > des contributions personnelles des participants – d'un montant tel que cette contribution ne puisse en aucun cas être un obstacle à la participation à la rencontre.

Une contribution de l'association/fédération elle-même est également envisageable.

3 Types de programmes

L'un des éléments essentiels pour la demande de subvention auprès de l'OFAJ est le type de rencontre.

- Il convient en effet de bien faire la différence entre
- les rencontres chez le partenaire et
 - les rencontres en tiers lieu.

A) Rencontre chez le partenaire

Définition

Une association sportive reçoit l'association partenaire dans sa ville d'origine. Le groupe qui se déplace est hébergé dans des familles d'accueil ou dans un lieu d'hébergement autre (c'est-à-dire un lieu d'hébergement distinct du domicile des familles).

Demande de subvention

C'est l'association/fédération qui se déplace (ex. : le club de football de Caen) qui dépose une demande de subvention auprès de sa centrale.

Subvention

Une subvention est accordée pour les frais de voyage du groupe (forfait déterminé sur la base d'une grille prévue par les Directives de l'OFAJ).

Dans le cas où les participants sont hébergés en tiers lieu (et non dans des familles d'accueil), l'OFAJ accorde en général une subvention moyenne de 4 € par jour et par participant. Dans certains cas, le montant de la subvention peut aller jusqu'à 15 € en fonction de la situation financière des participants (par exemple socialement défavorisés) et des moyens disponibles.

Il est possible d'obtenir des subventions pour frais de programme et pour frais d'animation linguistique dans le cas de programmes d'une qualité particulière et en fonction des moyens dont disposent les centrales.

Nombre de participants

Le nombre maximal de participants subventionnés est de 35 (membres de l'équipe d'animation inclus). L'OFAJ ne peut subventionner qu'un encadrant par tranche de 10 (9+1, 11+2, 21+3, 31+4). Les deux groupes doivent être numériquement équilibrés.

B. Rencontres en tiers lieu

Définition

Deux associations partenaires organisent une rencontre franco-allemande dans un lieu autre que la ville d'origine des deux groupes, c'est-à-dire en tiers lieu. Les jeunes Français et Allemands sont hébergés au même endroit, dans une auberge de jeunesse, un centre sportif, etc.

Dépôt de la demande

C'est le groupe domicilié dans le pays où a lieu la rencontre qui dépose la demande de subvention auprès de sa centrale.

Subventions

Une subvention est accordée pour les frais de voyage des deux groupes sur la base de la grille fixée par les Directives de l'OFAJ. La subvention pour frais de séjour des participants français et allemands s'élève à 4 € par jour et par personne. Dans certains cas, le montant de la subvention peut s'élever à 15 € en fonction de la situation financière des participants d'une part, des moyens disponibles d'autre part.

Il est possible d'obtenir des subventions pour frais de programme et pour frais d'animation linguistique dans le cas de programmes d'une qualité particulière et en fonction des moyens dont disposent les centrales.

Nombre de participants :

Le nombre maximum de participants subventionnés est de 50 (Français et Allemands, membres de l'équipe d'encadrement inclus). [L'OFAJ subventionne un animateur par tranche de 10 participants (9+1, 11+2, 21+3, 31+4, 45+5). Les deux groupes doivent être numériquement équilibrés (voir Directives de l'OFAJ).

Conditions valables pour les deux types de programmes :

Durée minimale d'un programme

5 jours – Les voyages aller et retour sont comptés comme une demi-journée chacun, ce qui signifie que le séjour doit durer 4 jours sur place (exemple : arrivée mardi - départ dimanche)

Durée maximale du séjour subventionné

21 jours. Bien entendu, le programme peut durer plus longtemps, mais la subvention n'est accordée que pour une durée de 21 jours maximum.

Âge des participants

Les participants doivent être âgés de moins de 27 ans. Il n'y a pas d'âge minimum requis. Il est important que la structure d'âge des groupes soit équilibrée.

Echéances

La demande de subvention pour une rencontre sportive franco-allemande doit être déposée auprès de la centrale au moins trois mois avant le début du programme. Les échéances peuvent toutefois varier d'une centrale à l'autre. Il est donc recommandé de se renseigner en temps voulu auprès de la centrale compétente.

Formulaires et dossiers

La demande doit comporter également les documents suivants :

- programme prévisionnel de la rencontre
- invitation ou confirmation du partenaire

Si une association dépose pour la première fois une demande de subvention, elle doit également fournir quelques informations complémentaires sur elle-même et son partenaire.

La subvention ne sera accordée que lorsque la centrale sera en possession du dossier complet et déposé dans les délais et si la demande est conforme aux directives de l'OFAJ. Sur demande et à titre d'acompte, la centrale peut verser avant la rencontre jusqu'à 60% du montant de la subvention demandée. Le solde est versé une fois la rencontre terminée et après réception et vérification du décompte d'utilisation.

Attention L'OFAJ ne subventionne pas

- la participation à des compétitions internationales ;
- l'organisation de compétitions ;
- les déplacements pour se rendre à des manifestations sportives du type compétition internationale, coupe d'Europe, coupe du monde, etc. dès lors que celles-ci constituent le seul point de programme.

Pour être subventionnée par l'OFAJ, la rencontre doit impérativement avoir pour objectif l'apprentissage interculturel et mettre en exergue les contacts entre jeunes Français et Allemands. Une manifestation du type de celles évoquées ci-dessus peut cependant fournir l'occasion de créer une rencontre au cours de laquelle on abordera dans un contexte franco-allemand le thème de la manifestation, la culture et la langue du pays dans lequel elle a lieu.

Stages d'entraînement

Les stages d'entraînement commun pour jeunes espoirs du sport, organisés par les fédérations nationales sportives, sont également subventionnés par l'OFAJ.

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez le dépliant « Stages d'entraînement franco-allemands d'espoirs » que vous pouvez obtenir auprès de l'OFAJ ou des centrales chargées du sport.



Exemple de formulaire de demande de subvention à remplir avant la rencontre pour une rencontre sur le lieu du partenaire :

Dépenses		Recettes	
1. Frais de voyage (aller retour)		1. Subvention demandée à l'OFAJ	
Allemands (A)	3 860 €	a) Frais de voyage	
Français (F)	€	Nat.	Nbre part.
Autre nationalité (A.N.)	€	Forfait/part.	Ou : Forfait global
2. Frais de séjour		A	35 X 69 € = 2 415 € = €
Allemands (A)	€	F	X = € = €
Français (F)	€	A.N.	X = € = €
Autre nationalité (A.N.)	€	b) Frais de séjour	
3. Autres frais		Nat.	Nbre part.
a) Programme d'une qualité particulière	€	Subv. Journ./ Forfait	Jours/ Mois
b) Animation linguistique	€	A	X X = €
c) Frais d'organisation	400 €	F	X X = €
d) Divers	250 €	A.N.	X X = €
Total	4 510 €	c) Autres frais	
		Frais de programme €	
		Subvention animation linguistique €	
		d) Frais d'administration	
		Nbre part.	Montant/part.
		Ou : Forfait global	
		X	= € = €
		Sous-total (1a à 1d) €	
		2. Autres contributions €	
		A préciser (Fonds publics, associations de jeunesse, organisations et institutions privées, etc.)	
		3. Contribution des participants 1 750 €	
		4. Contribution de l'organisation 345 €	
		Total 4 510 €	

Un club français dépose sa demande auprès du CNOSF pour une rencontre d'une durée de 7 jours avec son club partenaire en Allemagne. Les 31 jeunes et les 4 animateurs sont hébergés sur place dans des familles d'accueil.

Une entreprise de transport lui a fait une offre d'un montant de 3 860 € pour le voyage aller-retour. L'hébergement en famille n'entraîne aucun frais. Les organisateurs prévoient 250 € pour frais divers et 400 € pour les déplacements sur place. Le total des dépenses s'élève donc à 4 510 €.

Conformément aux directives de l'OFAJ, le club français dépose une demande de subvention de 69 € par participant pour le voyage. Aucune demande de subvention ne peut être déposée pour un hébergement en famille. La contribution des participants s'élèvera à 50 € par personne. L'association contribue également à hauteur de 345 €. Dans le cadre de ce budget prévisionnel, les recettes permettent de couvrir les dépenses.

Si vous avez des questions sur la manière de remplir le formulaire, vous trouverez chez les centrales partenaires de l'OFAJ des interlocuteurs prêts à vous aider. Leurs coordonnées complètes figurent au chapitre Adresses utiles (Voir page 77).



4 Le décompte d'utilisation

Le décompte doit être transmis à la centrale auprès de qui la demande de subvention a été déposée.

Echéances

Le formulaire « Décompte d'utilisation » doit parvenir à la centrale au plus tard 4 semaines après la fin du programme.

Le décompte doit être impérativement accompagné des documents suivants :

- > liste détaillée des dépenses pour frais de programme (à compléter dans le tableau page 4 du formulaire « Décompte d'utilisation », document faisant ressortir la part respective des subventions de l'OFAJ, des contributions individuelles des participants, des clubs ou associations, ainsi que d'autres contributeurs ;
- > originaux des justificatifs de dépenses ;
- > liste de participants dûment remplie (formulaire OFAJ) ;
- > rapport d'évaluation circonstancié sur le déroulement de la rencontre

Le rapport doit porter sur :

- ✓ les contacts entre jeunes Français et Allemands ;
- ✓ la place des activités sportives dans le programme ;
- ✓ la compréhension linguistique ;
- ✓ le déroulement des activités ;
- ✓ les difficultés éventuellement rencontrées au cours de la rencontre.

Exemple de formulaire de **décompte d'utilisation** à remplir après la rencontre :

Dépenses	
1. Frais de voyage (aller retour)	
Allemands (A)	3 780 €
Français (F)	€
Autre nationalité (A.N.)	€
2. Frais de séjour	
Allemands (A)	€
Français (F)	€
Autre nationalité (A.N.)	€
3. Autres frais	
a) Programme d'une qualité particulière	
	€
b) Animation linguistique	
	€
c) Frais d'organisation	
	400 €
d) Divers	
	250 €
Total	4 430 €

Recettes					
1. Subvention demandée à l'OFAJ					
a) Frais de voyage					
Nat.	Nbre part.	Forfait/part.			Ou : Forfait global
A	34	X	69 €	=	2 346 € = €
F		X		=	€ = €
A.N.		X		=	€ = €
b) Frais de séjour					
Nat.	Nbre part.	Subv. Journ./ Forfait	Jours/Mois		
A		X	X	=	€
F		X	X	=	€
A.N.		X	X	=	€
c) Autres frais					
Frais de programme					€
Subvention animation linguistique					€
d) Frais d'administration					
Nbre part.	Montant/part.			Ou : Forfait global	
	X		=	€ = €	
Sous-total (1a à 1d)					€
2. Autres contributions					€
A préciser (Fonds publics, associations de jeunesse, organisations et institutions privées, etc.)					
3. Contribution de participants					1 700 €
4. Contribution de l'organisation					384 €
Total					4 430 €

Après la rencontre avec le club partenaire allemand, le club sportif français envoie son décompte au CNOSF en vue d'obtenir le reste de la subvention. Il fournit dans ce cas le détail des dépenses réellement effectuées et indique le nombre définitif de participants.

L'association a pu obtenir de meilleures conditions (3 780 €) que celles figurant sur le devis de l'entreprise de transport (3 860 €). Les autres dépenses n'ont pas varié par rapport à la demande de subvention, si bien que le total des dépenses s'élève finalement à 4 430 €.

Comme le nombre de participants s'élève à 34 (au lieu de 35 comme indiqué sur la demande), les subventions de l'OFAJ pour frais de transport et de séjour sont légèrement diminuées. La contribution individuelle de 50 € a été maintenue. La contribution de l'association a été légèrement augmentée afin de pouvoir couvrir les dépenses.

Cet exemple montre que le montant définitif de la subvention peut différer du montant demandé. Les éléments retenus sont ceux fournis sur le décompte d'utilisation et les frais réels. Les centrales calculent, corrigent éventuellement puis versent le montant définitif de la subvention.

Si vous avez des questions concernant le décompte d'utilisation, votre interlocuteur auprès de la centrale est là pour vous aider. Vous trouverez ses coordonnées complètes au chapitre « Adresses utiles » page 75.



Si l'organisation du sport en France et en Allemagne présente certaines similitudes, les différences demeurent encore nombreuses. Ces dernières ne sont pas seulement évidentes dans l'organisation des activités sportives, mais aussi dans les domaines de l'éducation et des rythmes de vie. Ce sont précisément ces différences qui rendent la coopération dans ces domaines très stimulante. Pour vous qui souhaitez en savoir plus, voici quelques informations essentielles sur ces différents sujets.

1 Les structures sportives

L'organisation du sport en France

Né en 1972 de la fusion du Comité Olympique Français et du Comité National des Sports, le Comité National Olympique et Sportif Français a pour mission :

- > d'unir et de représenter, notamment auprès de pouvoirs publics, les fédérations sportives françaises et de mener des actions d'intérêt commun en leur nom et au bénéfice, indirectement, des clubs affiliés et des licenciés

- > de représenter le Comité International Olympique en France,



Organisation du sport, systèmes éducatifs et formations aux métiers du sport

à travers, et avec 109 fédérations réparties en

- 30 fédérations olympiques,
- 48 fédérations nationales sportives,
- 14 fédérations sportives multisports ou affinitaires,
- 5 fédérations scolaires et universitaires,
- 12 membres associés.

au sein d'environ 175 000 clubs animés par plus de deux millions de bénévoles. Les associations sportives comptent plus de 15 millions de membres.

Le CNOSF agit de manière constante en faveur du développement et de la promotion des activités physiques et sportives. Ouvert sur le monde, fort de son histoire et conscient de ses responsabilités, le CNOSF est une organisation qui prend en compte les évolutions de la société pour s'adapter aux réalités des territoires et investir de nouveaux champs d'action dans une perspective d'aménagement et de développement durables.

Pour assumer ses missions au plus près du terrain, le CNOSF peut s'appuyer sur ses 27 Comités Régionaux, 96 Comités Départementaux, 4 Comités Territoriaux Olympiques et Sportifs (CROS/CDOS/CTOS).

 Pour plus d'informations : www.franceolympique.com

L'originalité du modèle sportif français réside dans une gestion partagée du sport qui repose sur de multiples institutions et acteurs, notamment les pouvoirs publics et le mouvement sportif. Cette organisation originale est consacrée par le Code du sport. La présence de l'Etat dans l'organisation du sport est nettement plus forte que celle du gouvernement fédéral en Allemagne. L'Etat est responsable de la conduite des politiques sportives en France. Il délègue aux fédérations sportives le pouvoir d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines et les soutient par le biais des conventions d'objectifs et de la mise à disposition de cadres techniques.

Le principe de la coexistence et de la collaboration entre l'Etat et le mouvement sportif suppose un dialogue permanent qui est assumé par le **ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports**



Organisation du sport, systèmes éducatifs et formations aux métiers du sport

et de la Vie associative au nom de l'Etat, et par le CNOSF, au nom du mouvement sportif. C'est actuellement Roselyne Bachelot-Narquin qui est en charge de ce ministère.

Les fédérations sportives sont chargées d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines. Les articles L.131-8 et L.131-14 du code du sport distinguent les fédérations qui bénéficient de l'agrément de l'Etat de celles qui ont en plus reçu de lui délégation de pouvoirs.

 Pour plus d'informations : www.jeunesse-sports.gouv.fr

L'organisation du sport en Allemagne

(Administration autonome du sport)

A la différence de ce qui se passe dans certains autres pays européens, les associations et fédérations sportives allemandes gèrent leurs activités de manière autonome et en assument la responsabilité (autonomie du sport). Conformément au principe de subsidiarité, les subventions étatiques ne constituent qu'une aide ayant pour but de renforcer la capacité de ces organisations à s'autogérer. Le rôle de l'Etat étant considéré comme subsidiaire.

- Le **Deutscher Olympischer Sportbund (DOSB, Confédération Olympique et Sportive Allemande)** est l'organisation non gouvernementale qui coordonne le sport associatif en Allemagne. Il a été fondé en 2006 et résulte de la fusion de la Confédération du Sport allemand et du Comité Olympique Allemand.

Il regroupe les organisations suivantes suivantes :

- > 16 confédérations sportives des Länder (1 par Land)
- > 60 fédérations sportives nationales
- > 20 fédérations sportives affinitaires

Le DOSB compte environ 27 millions de membres, répartis dans plus de 90 000 associations.

 Pour plus d'informations : www.dosb.de

- La **Deutsche Sportjugend (DSJ, Jeunesse Sportive Allemande)** est l'organisation nationale du sport en charge de la jeunesse au sein du *Deutscher Olympischer Sportbund (DOSB)*. Elle se compose des jeunes membres des organisations constituant le DOSB. Avec ses 9,5 millions de membres âgés de moins de 27 ans au sein d'environ 90 000 associations, la DSJ est l'organisation de jeunesse la plus importante d'Allemagne en terme d'adhérents. Elle est par ailleurs la plus grande des organisations en charge de l'aide à l'enfance et à la jeunesse en Allemagne.

La DSJ a ses propres statuts. Les associations suivantes sont actuellement membres de la DSJ :

- > 16 organisations de jeunesse des confédérations sportives de chaque Land
- > 53 organisations de jeunesse des fédérations sportives nationales
- > 10 organisations de jeunesse des fédérations sportives affinitaires

 Pour plus d'informations : www.dsj.de

- Au sein du gouvernement fédéral, le sport relève de la compétence du **ministère fédéral de l'Intérieur**. M. Wolfgang Schäuble est actuellement en charge de ce ministère.

 Pour plus d'informations : www.bmi.bund.de

- Le soutien aux activités sportives destinées à l'enfance et à la jeunesse relève de la compétence du **ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse** (*Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend* (BMFSFJ)). Madame Ursula von der Leyen est actuellement en charge de ce ministère.

 Pour plus d'informations : www.bmfsfj.de

2 Le système éducatif

...en France

En France, une longue tradition centralisatrice marque encore aujourd'hui l'Etat et l'administration. Des principes de la Révolution française est née une structure administrative unique et hiérarchisée dans l'enseignement secondaire (collèges, lycées) et supérieur (facultés, grandes écoles).

C'est au début des années 80 qu'a été votée la loi sur la décentralisation. Les programmes scolaires et leur contenu sont définis par le ministère de l'Education nationale. C'est actuellement Xavier Darcos qui est en charge de ce ministère.

La gestion des établissements d'éducation a été transférée aux régions et aux communes. Les communes sont ainsi responsables des écoles primaires, les départements des collèges et les régions des lycées.

 Pour plus d'informations : www.education.gouv.fr

... et en Allemagne

En Allemagne, du fait du système fédéral, les compétences en matière d'éducation sont réparties entre l'Etat fédéral et les Länder. La législation et l'administration sont essentiellement du ressort des Länder (« souveraineté culturelle des Länder »). La Conférence permanente des Ministres de l'Education et des Affaires culturelles des Länder (*Ständige Konferenz der Kultusminister der Länder - KMK*) est une institution chargée de veiller au maintien d'une certaine homogénéité des filières d'éducation d'un Land à l'autre. Après l'école primaire, les enfants allemands fréquentent l'un des trois types d'école existants : la *Hauptschule*, la *Realschule* ou le *Gymnasium* (lycée). Dans certains Länder existent des *Gesamtschulen*, établissements dans lesquels les élèves du 1^{er} cycle du secondaire ne sont pas répartis dans ces trois filières mais fréquentent ainsi un même établissement.

Annette Schavan est actuellement en charge du Ministère fédéral de l'Éducation et la Recherche (*Bundesministerium für Bildung und Forschung*).

 Pour plus d'informations : www.bmbf.de

Les rythmes de vie des enfants et des adolescents

...en France

L'ensemble du système éducatif français, de l'école maternelle au lycée, repose sur le principe de la journée à plein temps. Les cours commencent le matin à 8 heures et se terminent le soir à 16 heures ou 18 heures. Au milieu de cette journée, la pause de midi dure de 12 heures à 14 heures. Une heure de cours dure généralement 50 minutes. L'année scolaire commence début septembre et compte de 35 à 36 semaines, réparties en trimestres. L'année scolaire comporte cinq périodes de vacances, réparties régulièrement sur toute l'année. Les longues vacances d'été des élèves français, huit à neuf semaines, font souvent des envieux.

Depuis 1972, l'après-midi du mercredi est libre pour les élèves des collèges et lycées. Les élèves disposent de cette demi-journée pour pratiquer des activités extra-scolaires, faire du sport dans des associations sportives scolaires ou participer à des activités de groupe dans divers domaines.

Les associations sportives scolaires et universitaires

Le sport à l'école se pratique dans le cadre de l'Éducation physique et sportive (EPS) obligatoire, mais aussi d'activités sportives complémentaires, proposées par les associations sportives des établissements (associations scolaires). Ces associations sont réunies en fédérations sportives scolaires nationales en fonction du type d'établissement. En dehors des cours d'éducation physique obligatoires, elles proposent aux élèves des activités sportives par

tranches d'âge. C'est l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) qui coordonne ces activités pour les établissements publics d'enseignement primaire, l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) pour les établissements publics d'enseignement secondaire et la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) pour l'enseignement supérieur, sans oublier l'UGSEL (Union Générale et Sportive pour l'Enseignement Libre) pour ce qui concerne l'enseignement privé.

La participation des élèves aux activités proposées par les associations scolaires est facultative. Les professeurs d'éducation physique sont en revanche tenus de consacrer trois heures hebdomadaires à ces associations.

Les associations sportives scolaires ont une double mission. Elles offrent la possibilité aux élèves de pratiquer un sport en dehors des cours, en plus de la pratique du sport dans un club. Elles ont par ailleurs une mission éducative et encouragent la coopération entre milieu scolaire et éducation populaire. Il ne s'agit donc pas ici de promouvoir le sport de compétition mais plutôt le sport « de masse », accessible à un large public.

...et en Allemagne

En Allemagne, l'idée de « l'école à plein temps » (avec des journées complètes du matin à la fin de l'après-midi) gagne du terrain depuis l'adoption par le gouvernement d'un ambitieux programme d'action. En 2000 et en 2003, l'étude PISA (comparaison internationale des performances scolaires) a montré d'une part qu'en Allemagne les performances des élèves dans certaines matières n'étaient que très moyennes, d'autre part que l'origine sociale des élèves conditionnait la réussite scolaire et les chances d'accès à certaines filières plus que dans aucun autre pays industrialisé. Le programme d'action „Zukunft Bildung und Betreuung“ lancé en 2003, doté de 4 milliards d'euros a pour objectif la création et le développement d'écoles à temps plein. Ce programme encourage la création et le développement de nouvelles écoles à temps plein, l'augmentation du nombre de places dans les écoles déjà

organisées à plein temps ainsi que l'amélioration de la qualité de l'enseignement à plein temps.

Des moyens financiers sont mis à disposition jusqu'à la fin de l'année 2009. Il revient aux *Länder* de choisir les écoles et types d'établissements qui doivent être financés, de fixer les contenus de l'enseignement et de nommer les enseignants.

L'Allemagne comptait il y a peu de temps encore parmi les rares pays industrialisés où les cours se terminent à midi. En lançant ce programme, le gouvernement entend développer le soutien individualisé aux enfants et promouvoir l'égalité des chances. Un autre enjeu est de permettre une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

Les détracteurs de « l'école à temps plein » soulignent cependant l'importance des expériences extra-scolaires pour le développement de la personnalité. Ils redoutent que l'action en faveur de la jeunesse, telle qu'elle est pratiquée dans les associations sportives et confessionnelles, les écoles de musique, etc. ne voit ses possibilités considérablement réduites du fait de la disparition du « temps libre », imposé, réglementé par l'Etat.

On distingue deux conceptions de l'école à temps plein :

- la *gebundene Ganztagschule*, l'école à plein temps obligatoire. Dans ces écoles, l'emploi du temps comporte des heures de cours obligatoires l'après midi aussi. La durée de l'heure de cours peut excéder 45 minutes. Les élèves sont obligatoirement à l'école toute la journée.
- la *offene Ganztagschule*, l'école à plein temps facultatif. Ces écoles suivent généralement les mêmes horaires que les écoles à mi-temps mais proposent des activités facultatives après le repas de midi. Ces établissements bénéficient souvent de concours extérieurs. Les activités de l'après-midi sont organisées en coopération avec des associations (par exemple sportives), des organismes d'aide à la jeunesse, des entreprises dispensant la formation professionnelle initiale, des initiatives de parents d'élèves.

Les cours commencent en général à 8 heures le matin et se terminent - selon le type d'école - vers midi ou en fin d'après-midi. C'est principalement dans les écoles primaires que l'on trouve des *Horte*, garderies extra-scolaires souvent organisées dans les locaux de l'école. La rentrée scolaire a lieu entre début août et fin septembre et l'année scolaire s'achève entre fin juin et début août, dates variant selon les Länder. L'année scolaire, divisée en semestres, comprend entre 35 et 40 semaines, entrecoupées de cinq à six périodes de vacances dont la durée varie d'une à six semaines.

Le nombre d'heures d'éducation physique et sportive obligatoires à l'école varie suivant les Länder. Certaines écoles n'imposent aujourd'hui plus qu'une seule heure de sport par semaine. Il existe cependant des projets-pilotes qui prévoient une heure de sport par jour dans les écoles primaires. Le DOSB s'efforce depuis longtemps de promouvoir le sport à l'école.

Il n'existe pas en Allemagne d'organisation comparable aux associations sportives intégrées dans le système scolaire qui existent en France (les écoles allemandes ne disposent qu'exceptionnellement de leur propre association sportive).

3 Les formations aux métiers du sport

Dans les deux pays, les débouchés des formations aux métiers du sport sont très divers : l'enseignement, le monde économique, les fédérations ou associations sportives, le journalisme, le marketing, les professions juridiques, le tourisme, le domaine social, le secteur médical et la rééducation ou les administrations publiques. Les filières de formation diffèrent par leur durée et leur degré de spécialisation.

Nous présentons succinctement ci-après la situation en France et en Allemagne.

En France

En France, les conditions d'accès aux métiers du sport sont



Organisation du sport, systèmes éducatifs et formations aux métiers du sport

fixées par l'Etat. Il existe plusieurs cursus permettant d'obtenir des diplômes de différents niveaux.

Le brevet d'éducateur sportif (BEES) est un diplôme qui comporte trois degrés, correspondant chacun à un niveau de qualification professionnelle. Selon le degré acquis, les titulaires du diplôme pourront exercer la profession d'éducateur sportif ou de moniteur, former des cadres sportifs dans une discipline sportive ou accéder à des postes d'entraîneur ou de directeur technique. Ces métiers peuvent être exercés en tant qu'indépendant ou salarié d'une association, d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale. La préparation à ce diplôme est assurée par des organismes publics (INSEP, CREPS) ou privés, et les formations sont agréées par les directions régionales de la Jeunesse et des Sports. Elles sont souvent dispensées dans les Centres régionaux d'éducation physique et sportive (CREPS). Il est à noter que le BEES 1^{er} degré est appelé à disparaître dans la majorité des disciplines au profit du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS).

Il existe ensuite des filières de formation courtes ou longues, proposées par les universités. Quelque 50 universités françaises proposent le cursus STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) qui permet de devenir professeur d'éducation physique, gestionnaire d'un organisme sportif ou encore de travailler dans le marketing sportif, la recherche, la rééducation par le sport, et auquel peuvent s'inscrire les titulaires du baccalauréat. Le domaine de spécialité peut être choisi en cours d'études. Tous les diplômes universitaires couronnant ces cursus sont homologués par l'Etat.

Les personnes désireuses de faire des études courtes (deux années) et de se présenter rapidement sur le marché du travail peuvent préparer le diplôme DEUST (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques). Dans le cadre de cette formation, les étudiants peuvent choisir une spécialisation. Ces formations sont également dispensées dans les universités. Après ce premier diplôme, les étudiants peuvent se préparer en un an à la « licence professionnelle ». Les diplômés se retrouvent dans le secteur du tourisme, dans les parcs sportifs et les centres de loisir, les admi-



Organisation du sport, systèmes éducatifs et formations aux métiers du sport

nistrations publiques, les centres sociaux, les fédérations et les associations sportives. Ils prennent en charge des jeunes de tous âges ou bien travaillent dans des projets sportifs, culturels et sociaux en tant qu'employés ou travailleurs indépendants.

Les formations plus longues (Licence bac+3, Master bac+5) donnent la possibilité aux étudiants de choisir un domaine de spécialisation qui les prépare à différents secteurs d'activités comme la rééducation fonctionnelle, le management du sport, la formation d'entraîneur professionnel, etc.

...et en Allemagne

Les études de sport à l'université préparent aux diplômes de *Sportwissenschaftler* ou de Bachelor et Master. Les diplômés exercent dans des secteurs comparables à ceux accessibles aux diplômés français : fédérations sportives, activités économiques, journalisme, marketing, tourisme, domaine social, médecine / rééducation, administrations publiques.

Les futurs enseignants suivent des études de sport associées à une formation pédagogique spécifique et qui les conduisent au *Staatsexamen*. Ils doivent choisir également une autre matière d'enseignement.

Dans le cadre de l'harmonisation internationale des formations, c'est le « Bachelor de Sciences du sport » qui s'impose de plus en plus. Ce Bachelor propose également des spécialisations telles que gestion, journalisme sportif, professions de la santé.

Les spécialisations varient d'une université à une autre. Les étudiants suivent une formation qualifiante de trois ans à l'issue de laquelle ils peuvent choisir entre préparer un Master (en deux ans, soit 4 semestres de plus) ou entrer sur le marché du travail. Ce système permet de reprendre des études de Master après quelques années de pratique. Du fait de son caractère plus professionnalisant, de la souplesse dans l'organisation des études que permet un système de modules, de l'introduction de points et de crédits ECTS (*European Credits Transfer System*) ainsi que de l'acqui-

Organisation du sport, systèmes éducatifs et formations aux métiers du sport

sition de qualifications de pointe, ce système offre aux diplômés de meilleures chances sur le marché du travail.

La formation de « commercial du secteur du sport et de la remise en forme » est un cursus relativement récent. La formation dure deux ans et le programme comprend l'acquisition de savoirs et savoir-faire commerciaux, la vente et l'organisation dans le secteur spécifique du sport et de la remise en forme. Ces diplômés sont présents dans les fédérations, les associations, les centres de remise en forme, dans les services sportifs municipaux et la gestion de centres sportifs. Ils travaillent dans les services administratifs de ces entreprises et sont chargés de la gestion et de l'organisation. Ils peuvent également conseiller adhérents et clients en matière d'activités sportives.

En France, comme en Allemagne, les fédérations sportives délivrent leurs propres diplômes fédéraux, qui permettent d'exercer seulement dans la discipline de la fédération. Ce sont elles qui organisent les formations.

L'OFAJ en bref



Comment tout a commencé...

Le 22 janvier 1963 est une date essentielle dans l'histoire de la création de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ). C'est en effet ce jour-là que le Chancelier fédéral allemand, Konrad Adenauer, et le Président de la République française, le général Charles de Gaulle, signèrent à Paris le Traité de Coopération franco-allemande.

Le Traité de l'Elysée (du nom du lieu où il fut signé) marqua le début d'une étroite coopération entre la France et l'Allemagne sur les plans politique, économique et culturel. L'un des principaux objectifs du Traité était la promotion des échanges de jeunes.

Le Traité de l'Elysée prévoyait déjà la création d'un « Office de promotion et de soutien des échanges entre les deux pays ». Un accord, signé le 5 juillet 1963 par les deux Etats, fut l'ultime étape du processus de création de l'OFAJ. La mission de l'Office consiste aujourd'hui encore dans une large mesure en la promotion et le soutien des échanges et des rencontres de jeunes dans différents domaines.

Peu de temps après, le 29 juillet 1963, le bureau allemand de l'OFAJ ouvrait ses portes, suivi le 9 octobre de la même année par le bureau français.

La structure

L'OFAJ lui-même constitue un exemple du succès de la coopération franco-allemande : à sa tête se trouve un Conseil d'Administration autonome, composé de 14 membres (français et allemands), représentants de différents ministères, des collectivités territoriales et des deux parlements, ainsi que de deux jeunes. Le Conseil d'Administration est présidé par les deux ministres en charge de la jeunesse en France et en Allemagne. Le Conseil d'Administration est assisté d'un Conseil d'Orientation qui comprend 24 membres issus de la société civile, du secteur éducatif, du secteur universitaire, de la culture et de l'économie et d'institutions franco-allemandes ainsi que 4 jeunes délégués. Le CNOSF et la *Deutsche Sportjugend* ont chacun un représentant.

C'est aux Secrétaires Généraux de l'OFAJ qu'incombe la responsabilité de la représentation extérieure de l'Office et la direction de l'institution intégrée franco-allemande. Tous deux sont nommés par accord des deux gouvernements français et allemand après consultation du Conseil d'Administration. Les Secrétaires Généraux forment toujours un tandem binational. La durée de leur mandat est de six ans.

Depuis janvier 2004, les postes de Secrétaires Généraux sont occupés par Max Claudet et par Eva Sabine Kuntz.

En 2005, les deux gouvernements ont signé un nouvel accord pour réformer l'OFAJ. 40 ans après la création de l'OFAJ il s'agissait d'adapter ses missions à un nouveau contexte.

Les objectifs assignés à l'OFAJ sont multiples : faire connaître la culture de l'autre, développer l'apprentissage interculturel, renforcer la qualification professionnelle et inciter les jeunes à apprendre la langue du pays partenaire tout en les sensibilisant à la responsabilité particulière de la France et de l'Allemagne en Europe.

Les changements sont également d'ordre structurel : l'ancien Conseil d'Administration a été scindé en un organe décisionnel dont le nombre de membres a été fortement réduit (le « Conseil d'Administration ») et un organe consultatif (le « Conseil d'Orientation »).

Un autre élément novateur est la présence de deux Secrétaires Généraux, un Français et un Allemand, ayant les mêmes prérogatives et travaillant selon le principe de la collégialité.

Domaines d'activité

En 45 ans, les secteurs d'activité de l'OFAJ se sont sans cesse diversifiés et s'étendent à tous les domaines de la vie en société (enseignement, sport, jeunesse, professionnel, jumelages de villes, formation interculturelle, etc.). Les échanges sportifs peuvent prendre des formes très diverses, allant des rencontres de groupes aux séjours d'études ou professionnels, en passant par les programmes individuels dans le pays partenaire. Toutes ces activités de l'OFAJ sont coordonnées par les quelque 70 agents travaillant à Paris (siège) ou Berlin.

« Partenariat » et « subsidiarité » sont les deux principes fondamentaux qui régissent l'action de l'OFAJ, axée sur l'apprentissage interculturel et l'esprit de coopération. Si le soutien financier apporté aux organisateurs de rencontres en est un volet essentiel, la mise en place, la réalisation, l'évaluation de ces dernières, la découverte et l'approfondissement d'intérêts communs le sont tout autant.

Dans le cadre des rencontres extra-scolaires de jeunes, le sport est un excellent moyen de véhiculer ces idées et de faciliter l'entente entre jeunes Français et Allemands dans un contexte international. Ce n'est pas pour rien qu'actuellement les programmes sportifs se situent, par le nombre de participants, au cinquième rang des secteurs subventionnés par l'OFAJ.

Pour plus
d'informations :
www.ofaj.org

Un fonds commun

Les gouvernements français et allemand contribuent à parts égales à un fonds commun qui constitue le budget de l'OFAJ.

L'OFAJ en bref

Celui-ci bénéficie en outre d'aides financières ponctuelles provenant d'institutions publiques ou privées.

Chaque année, le budget de l'OFAJ s'élève à environ 20 millions d'euros et permet à environ 200 000 jeunes de participer à un échange dans le cadre de quelques 11 000 rencontres subventionnées par l'OFAJ. Depuis 1963, plus de 8 millions de jeunes ont participé à un échange subventionné par l'OFAJ et plus de 300 000 programmes ont reçu le soutien financier de l'OFAJ !

Quelques chiffres



« Quand le Comité Olympique et Sportif Français a-t-il été créé ? » « Combien de membres compte-t-il ? » Vous trouverez ci-après un récapitulatif de tous les chiffres importants. Vous pouvez d'ailleurs faire de ces chiffres l'objet de devinettes ou de questionnaires !

Des chiffres sur...

■ ■ ■ l'OFAJ :

Les étapes de sa création :

- 22 janvier 1963, Signature du Traité de l'Elysée (Traité de Coopération franco-allemande)
- 5 juillet 1963, Création de l'OFAJ, signature de l'Accord portant création de l'OFAJ au Palais Schaumburg, à Bonn (Allemagne)
- 29 juillet 1963, Ouverture du bureau de l'OFAJ à Bad Honnef (Allemagne)
- 9 octobre 1963, Ouverture du bureau de l'OFAJ à Paris
- 29 octobre 1963, Réunion constitutive de l'OFAJ à Paris
- 26 avril 2005, Signature du nouvel accord sur l'OFAJ



Quelques chiffres

Nombre de participants et de programmes subventionnés depuis 1963 :

- au total, plus de 8 millions de jeunes, dans le cadre de quelque 300 000 rencontres ;
- de 300 000 à 350 000 sportifs (nombre de sportifs subventionnés par l'OFAJ). Le nombre de sportifs ayant participé à des rencontres franco-allemandes est probablement bien plus élevé.

■ ■ ■ Comité National Sportif et Olympique Français (CNOSF)

- > Création : en 1908 sous le nom de Comité National des Sports. En 1972, association avec le *Comité National Olympique et formation du Comité National Olympique et Sportif Français* (CNOSF).
- > Membres : environ 15,5 millions
- > Associations sportives membres : environ 175 000
- > Fédérations sportives membres et fédérations associées : 109

■ ■ ■ Deutscher Olympischer Sportbund (DOSB)

- > Création : en 2006
- > Nombre de membres : environ 27 millions
- > Associations sportives membres : environ 90 000
- > Fédérations membres : 95

■ ■ ■ Deutsche Sportjugend (DSJ)

- > Membres : près de 9,5 millions
- > Associations sportives membres : environ 90 000
- > Fédérations membres : 79

■ ■ ■ la France :

- > Population : 60,6 millions d'habitants
- > Superficie : environ 550 000 km²
- > Capitale : Paris



Quelques chiffres

■ ■ ■ l'Allemagne :

- > Population : 82 millions d'habitants
- > Superficie : environ 357 000 km²
- > Capitale : Berlin



Adresses utiles



Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

51, rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tél. : 01 40 78 18 18
Fax : 01 40 78 18 88
www.ofaj.org

Deutsch-Französisches Jugendwerk (DFJW)

Molkenmarkt 1
D-10179 Berlin
Tél. : +49 (0)30 / 288 757 – 0
Fax : +49 (0)30 / 288 757 – 88
www.dfjw.org

Pour les échanges sportifs, c'est le bureau
« Echanges scolaires et extra-scolaires » à Berlin
qui est votre interlocuteur.
Interlocutrices privilégiées :
Regine Dittmar, chef de bureau
Nadia Inoubli, chargée de projets



 **Partenaires de l'OFAJ – Interlocuteurs en France**

Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

Corine Gambier

1, avenue Pierre de Coubertin

75640 Paris Cedex 13

Tél. : 01 40 78 28 20

Fax : 01 40 78 28 34

<http://francoallemand.franceolympique.com>

www.franceolympique.org

Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)

Rosemarie Paul-Chopin

3, rue Récamier

75341 Paris Cedex 07

Tél. : 01 43 58 97 77

Fax : 01 43 58 97 74

www.ufolep.org

Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne / Club Alpin Français (FFCAM)

Ulrike Ohlhäuser

24, avenue de Laumière

75019 Paris

Tél. : 01 53 72 87 00

Fax : 01 42 03 55 60

www.ffcam.fr

 **Partenaires de l'OFAJ - Interlocuteurs en Allemagne**

Deutsche Sportjugend (DSJ) im Deutschen Olympischen Sportbund

Ferdinand Rissom

Otto-Fleck-Schneise

D-60528 Frankfurt / Main

Tél. : +49 (0)69 / 67 00 – 340

Fax : +49 (0)69 / 670 26 91

frankreichaustausch@dsj.de

www.dsj.de

Landessportbund Rheinland-Pfalz (LSB RP)

Daniel Mouret

Rheinallee 1

D-55116 Mainz

Tél. : +49 (0)6131 / 28 14 – 154

Fax : +49 (0)6131 / 28 14 – 156

www.lsb-rlp.de

Deutsche Jugendkraft-Sportjugend (DJK-Sportjugend)

Wilfried Pohler

Carl-Mosterts-Platz 1

D-40477 Düsseldorf

Tél. : +49 (0)211 / 948 36 – 19

Fax : +49 (0)211 / 948 36 – 18

www.djk-sportjugend.de

Jugend des Deutschen Alpenvereins / Jugendbildungsstätte des DAV

Wolfgang Mayr

„Haus Alpenhof“

Jochstr. 50

D-87541 Bad Hindelang

Tél. : +49 (0) 8324 / 93 01 – 13

Fax : +49 (0) 8324 / 93 01 – 11

www.jubi-hindelang.de

Adresses utiles

Vous trouverez sur Internet des informations détaillées sur les associations ou les régions des partenaires du pays voisin. Les offices du tourisme suivants pourront également vous renseigner :

Office du tourisme français en Allemagne

Maison de la France

Zeppelinallee 37
D-60325 Frankfurt / Main
info.de@franceguide.com
www.franceguide.com

Une liste de tous les offices du tourisme en France est disponible sur le site www.tourisme.fr

Office du tourisme allemand en France

Office National Allemand du Tourisme

21, rue Leblanc
« Le Ponan II »
75015 Paris
Tél. : 01 40 20 01 88
Fax : 01 40 20 17 00
gntopar@d-z-t.com
www.allemagne-tourisme.com

Adresses utiles

De nombreuses municipalités possèdent aujourd'hui leur propre site Internet qui permet d'obtenir rapidement des informations utiles et concrètes. Les informations que vous obtiendrez auprès de l'Office du Tourisme seront d'ordre plus général et concerneront surtout la région.

La collecte d'informations sur internet peut en outre entrer dans le cadre de la préparation de la rencontre : vous pouvez par exemple utiliser de manière ludique et à des fins linguistiques les informations recueillies sur internet.

A noter également :

FplusD – Le portail de langues franco-allemand

www.fplusd.org

Pour obtenir la réponse à des questions concrètes portant sur les conditions d'entrée et de séjour dans le pays voisin ou la législation et la réglementation en vigueur, contactez les ambassades compétentes :

Ambassade d'Allemagne en France

Ambassade de la République fédérale d'Allemagne
13/15 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris
Tél. : 01 53 83 45 00
Fax : 01 43 59 74 18
www.amb-allemande.fr

Ambassade de France en Allemagne

Ambassade de France
Pariser Platz 5
D-10117 Berlin
Tél. : +49 (0)30 / 590 03 90 00
Fax : +49 (0)30/ 590 03 91 10
www.botschaft-frankreich.de

Les institutions politiques

Pour en savoir plus sur les institutions politiques françaises et allemandes ou sur les échanges, nous vous recommandons de consulter les sites internet des gouvernements et ministères des deux pays :

...en France :

Gouvernement de la République française

www.gouv.fr

Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

www.jeunesse-sports.gouv.fr

Ministère des Affaires étrangères et européennes

www.diplomatie.gouv.fr

Ministère de l'Éducation nationale

www.education.gouv.fr

...en Allemagne :

Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

www.bundesregierung.de

Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse (*Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend*)

www.bmfsfj.bund.de

Ministère fédéral de l'Intérieur (*Bundesministerium des Innern*)

www.bmi.bund.de

Ministère fédéral des Affaires étrangères (*Auswärtiges Amt*)

www.auswaertiges-amt.de





© OFAJ/DFJW, Paris / Berlin
Janvier 2009

Crédits visuels :

Couverture :

T. Graser (UCJG), Annette Schwichtenberg
Fotolia : moodboard, Daniel Sainthorant

Intérieur :

Alliance Nationale UCJG-YMCA, Marc Casali, CRIJ Martinique,
Judie Cuchet, OFAJ, T. Graser (UCJG)
Fotolia : Yuri Arcurs, Ana Blazic, Andres Rodriguez,
Daniel Sainthorant, Rui Vale de Sousa, Jason Stitt
iStock : Luiz Alvarez

Maquette :

marcasali.com

Imprimerie :

Druckerei Michael, Schnelldorf